



Bulletin d'informations municipales

Sturzelbronn



N°27
Septembre 2018

Edito du maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

« Les Bleus » viennent de décrocher, après 1998, leur second titre de champions du monde ! Que de joies, que de satisfactions ! Parfois chanceuse, parfois opportuniste, parfois par le talent de ses jeunes joueurs, l'équipe de France a su nous faire frémir, a su nous enthousiasmer, a su nous rendre euphoriques. Elle aura aussi eu le mérite de rassembler les Français autour des valeurs du sport, du dépassement de soi, de la solidarité.

Rassembler, être solidaire, respect du prochain, de son homologue, sont des mots qui doivent échapper au Président des Etats-Unis, ne citons pas son nom, ce serait lui faire trop d'honneur. Celui qui pense pouvoir être un « Grand » dans le monde, qui croit pouvoir vivre mieux en empêchant les autres de se développer, dans un monde qu'il « bouscule » du revers de sa main par sa propagande, est en train de mettre grandement ce monde en danger.

Revenons à notre petit village !

Les contours du plan local d'urbanisme intercommunal se dessinent de plus en plus concrètement, les grandes projections sont presque définies. Dans les prochains jours, les appels d'offres pour la traversée du village vont être lancés, grand chantier pour une petite commune. Les subventions sont quasiment toutes acquises : 150 000€ octroyées par le Conseil départemental, 30 000€ au titre des amendes de police, environ 70 000€ au titre de la DETR, au total donc 250 000€ pour un coût total HT estimé à 777 000€.

L'espace cinéraire est terminé, reste encore à peaufiner le règlement pour le cimetière et cet espace, et la mise en place des concessions. Le musée de l'école est terminé, l'informatisation de la salle de réunion mise à disposition du Parc naturel régional des Vosges du Nord a été entreprise. Ces trois travaux vont être inaugurés prochainement.

L'hydrofort (ballon surpresseur) de la station de pompage a été renouvelé et bientôt nous mettrons en place un groupe électrogène autonome, prenant le relais lors de coupures de courant, pour continuer à alimenter le réseau d'eau potable rattaché à cette station.

Autant d'investissements qui améliorent la vie de nos habitants ou l'accueil de personnes venant découvrir notre petit village.

L'été a connu un soleil radieux, de grosses chaleurs, faut-il s'en plaindre ? Parfois un peu de pluie pour rafraîchir l'atmosphère aurait aussi fait du bien et du bonheur pour la végétation. Les vacances se terminent peu à peu ; espérons que l'automne, au seuil de nos portes, nous fasse encore vivre quelques beaux jours, nous laisse contempler les feuillages multicolores et jaunissants de nos forêts. Choyons notre nature, choyons nos forêts et ses habitats, allons-y pour nous revitaliser et affronter les temps qui nous attendent !

Guillaume KRAUSE
Maire de Sturzelbronn



– S O M M A I R E –

Editorial du maire.....	p. 1
Délibérations	p. 3
Notre Commune	p. 18
Informations communales	p. 26
Faune et flore locales.....	p. 32
Zoom sur.....	p. 34
Tous Eco-citoyens	p. 36
A vos photos.....	p. 40
Un brin d’histoire	p. 41
Sentiers et découvertes	p. 44

Directeur de la publication : Guillaume KRAUSE

Rédaction : Martine LINDAUER - Patrick BALVA - Philippe LOSTETTER

Comité de rédaction : Patrick BALVA – Jean-Paul LANDRE – Martine LINDAUER
Guillaume KRAUSE – Philippe LOSTETTER

Crédits photos :

Couverture avant : Photo Didier Behr – juillet 2018

Couverture arrière : Photo collection privée Pierre Lindauer

MAIRIE DE STURZELBONN

5 rue de l’Abbaye 57230 STURZELBRONN

Téléphone : 03.72.29.01.51 / Fax : 03.72.29.32.70 email : mairie.sturzelbronn@tubeco.eu

Horaires d’ouverture :

Mardi de 15h à 18h et Jeudi de 09h à 12h et 15h à 18h ou sur rdv

Permanences du maire : jeudi de 18h à 20h ou sur rdv

Permanences des adjoints : mardi de 18h à 20h et vendredi de 18h à 20h





Délibérations du Conseil Municipal

Procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2017

Subvention au profit de M. MICHEL David et Mme BALZER Laetitia pour les enfants Léo et Arthur MICHEL et M. LINDAUER Vincent, Mme WEIGEL Stéphanie pour l'enfant Téo LINDAUER fréquentant Planète Jeunes

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que par délibération du 21 octobre 2015, DCM 2015/045, il a été décidé soit d'adhérer à Planète Jeunes, soit de subventionner les parents à hauteur de 20%. Le coût de l'adhésion étant plus important que le subventionnement des familles, il convenait donc de choisir la solution la moins onéreuse.

Les enfants Léo et Arthur de la famille MICHEL-BALZER ont participé chacun 6 jours pour un montant total de 201,90€ aux animations proposées par Planète Jeunes de BAERENTHAL.

L'enfant Téo de la famille LINDAUER-WEIGEL a participé 5 jours aux animations proposées par Planète Jeunes de BAERENTHAL pour un montant total de 76,40€.

Le Conseil Municipal, après débat, décide d'accorder une subvention :

- de 40,38€ soit 20% du coût de la prestation à la famille MICHEL/BALZER,
- de 15,28€ soit 20% du coût de la prestation à la famille LINDAUER-WEIGEL.

Demande de subvention du Secours Populaire Français

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du Secours Populaire Français en date du 10 octobre 2017. Le Secours Populaire rassemble des personnes de bonne volonté, de toutes opinions, qui œuvrent au quotidien sur le terrain pour apporter aide et soutien aux plus démunis.

Pour une meilleure appréciation de son activité, il joint le bilan de l'activité 2016, le budget prévisionnel 2018 et la solidarité matérielle effectuée en 2016.

Conformément à la délibération DCM 2017/018 du 12 avril 2017, la demande de subvention du Secours Populaire Français rentre dans les critères définis dans cette délibération, à savoir l'attribution d'une subvention par voie prioritaire aux associations œuvrant pour l'aide aux personnes en difficulté. Le budget n'ayant pas encore atteint la limite fixée par cette même délibération à 700€, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à cette association.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide d'attribuer une subvention à hauteur de 50€ au Secours Populaire Français.

Demande de soutien financier d'urgence suite aux catastrophes climatiques par le Secours Populaire Français

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du Secours Populaire Français en date du 9 septembre 2017, faisant référence des conséquences meurtrières de la série d'ouragans qui a touché la région Caraïbes et le sud des Etats-Unis avec des dégâts majeurs et des zones sinistrées ravagées.

Pour cette raison le Secours Populaire Français sollicite la Commune pour obtenir une aide financière pour parer à cette situation d'urgence humanitaire majeure.

Conformément à la délibération DCM 2017/018 du 12 avril 2017, la demande de subvention du Secours Populaire Français rentre dans les critères définis dans cette délibération, à savoir l'attribution d'une subvention par voie prioritaire aux associations œuvrant pour l'aide aux personnes en difficulté. Le budget n'ayant pas encore atteint la limite fixée par cette même délibération à 700€, il serait possible d'attribuer une subvention à cette association. Le Secours Populaire Français a déjà bénéficié d'une subvention de 50 € par délibération de ce jour, DCM 2017/40.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide de ne pas attribuer de subvention au Secours Populaire Français.

Demande de subvention par la Ligue contre le Cancer

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la Ligue contre le Cancer en date du 4 septembre 2017. Le comité s'attache à ce que tous les moyens soient mis en œuvre sur le territoire mosellan pour que les malades aient accès aux mêmes droits. Elle est attachée à développer les missions sociales définies par leur Fédération dans les domaines de la recherche, de l'aide aux malades, du dépistage et de la prévention. Elle sollicite le versement d'une subvention pour soutenir son action.

Conformément à la délibération DCM 2017/018 du 12 avril 2017, la demande de subvention de la Ligue contre le Cancer rentre dans les critères définis dans cette délibération, à savoir l'attribution d'une subvention par voie prioritaire aux associations œuvrant pour l'aide aux personnes en difficulté. Le budget n'ayant pas encore atteint la limite fixée par cette même délibération à 700€, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à cette association.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide d'attribuer une subvention à hauteur de 50€ à la Ligue contre le Cancer.

Demande de subvention formulée par l'Amicale des Secrétaires de Mairie, du Personnel Administratif des Mairies et des Structures Intercommunales du Pays de BITCHE

L'Amicale constitue en quelque sorte le tissu de liaison entre collègues des services administratifs dispersés sur le territoire du Pays de BITCHE. Sa vocation principale est ce lieu de rencontres conviviales où ils peuvent se retrouver hors de leur cadre professionnel pour partager leurs expériences personnelles et exposer les problématiques liées à leur métier.

Elle sollicite donc la Commune pour l'octroi d'une subvention au titre de l'année 2017.

Conformément à la délibération DCM 2017/018 du 12 avril 2017, la demande de subvention de l'Amicale ne poursuit pas le but prioritaire défini dans cette délibération, notamment l'aide aux personnes en difficulté. Monsieur le Maire propose de ne pas attribuer une subvention à l'Amicale.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide de ne pas attribuer de subvention à l'Amicale des Secrétaires de Mairie.

Demande de subvention formulée par le Souvenir Français

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de l'association « Le Souvenir Français » en date du 5 octobre 2017 et concernant la journée nationale d'appel à la générosité publique du 1^{er} novembre 2017.

Le Conseil Municipal, au lieu de solliciter les jeunes du village pour une quête devant l'église ou autres, préfère verser une subvention communale à cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'attribuer une subvention à hauteur de 50€ à l'association « Le Souvenir Français ».

Travaux à l'Eglise de STURZELBRONN : peinture, mise aux normes de l'électricité, abat-sons

Après avoir approuvé le projet de travaux présenté par le Conseil de Fabrique par délibération DCM 2017/023 en date du 10 mai 2017, le montant du projet est réparti sur les travaux suivants :

- Mise aux normes électriques : 13 204 € H.T.
- Peinture intérieure : 17 737 € H.T.
- Abat-sons : 11 876 € H.T.
- Total : 42 817 € H.T.

La Commune peut obtenir pour ces travaux une subvention au titre de la D.E.T.R. et pourra récupérer la TVA. Le projet de financement est le suivant :

	Coût
Coût total	42 817 €
Subvention DETR (40%)	17 216 €

Subvention Conseil de fabrique	18 565 €
Reste à la charge de la Commune	7 036 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Maire :

- à demander toutes les subventions possibles pour la finalisation du projet
- à signer tout acte pour réaliser le projet.

Désignation d'un nouveau délégué pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme LEPPERT Anne avait été désignée déléguée au SYCOPARC (DCM 2014/002) pour siéger aux assemblées des communes du SYCOPARC. Mme LEPPERT Anne demande à être remplacée par une autre personne du Conseil Municipal, vues ses obligations professionnelles ne lui permettant pas de représenter la commune de Sturzelbronn à ces assemblées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer M. BALVA Patrick comme nouveau délégué au SYCOPARC pour la commune de Sturzelbronn.

Récupération de la TEOM 2017 pour les appartements communaux loués

Conformément au décret n°87-713 du 26 août 1987 qui définit les charges récupérables auprès des locataires, Vu l'avis d'imposition de la Taxe foncière 2017 reçu par la commune,

Vu les contrats de location,

Après délibération,

Le Conseil municipal décide de récupérer, comme suit, auprès des locataires, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères que la commune a acquittée en 2017.

Logement	Locataires	Période d'occupation	TEOM à récupérer
1, rue de l'Abbaye	Mme. Solange BREINER	01/01/17 au 31/12/17	144,00€
3, rue de l'Abbaye	Mme Laetitia LAHEYNE	01/01/17 au 31/12/17	94,00€

Sécurisation de la RD 35 dans la traversée du village : subventions notifiées à ce jour

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'actuellement seules les subventions au titre des amendes de police et au titre de l'AMITer ont été notifiées, la sous-préfecture n'ayant pas donné suite à la demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour l'année 2017, mais que le dossier devrait être représenté en 2018.

Ci-dessous pour un meilleur aperçu, les subventions demandées et les subventions notifiées :

Financeurs	Subvention demandée	Subvention notifiée	Différence
Coût des travaux	777 000€		
Département (Amende de police 30% sur 100 000€)	30 000€	30 000€	0€
Département (AMITer 45% sur 777 000€)	349 625€	150 000€	-199 625€
Etat (DETR 35% sur 136 434€)	47 750€	0€	-47 750€
Charge prévue pour la Commune	349 625€		
Charge actuelle pour la Commune	549 250€		

La Commune avait sollicité le département au titre de l'AMITer à hauteur de 349 625€. Avec une subvention notifiée de 150 000€, la Commune devrait emprunter 500 000€ au lieu de 300 000€

Simulation :

Prêts	Durée	Taux
300 000 €	360	2%

Prêt	Durée	Taux
500 000 €	360	2%

Annuité	13 306.30 €
Capital	10 000.00 €
Intérêts	3 306.30 €
CAF annuel	37 000.00 €
CAF restant	23 693.70 €

Annuité	22 177.17 €
Capital	16 666.67 €
Intérêts	5 510.50 €
CAF annuel	37 000.00 €
CAF restant	14 822.83 €

Divers

Nourrissage des poilus cornus :

Le calendrier de nourrissage a été discuté et se répartira de la façon suivante :

- Du 20/11 au 26/11/17 : GASSER Jean-Marc
- Du 27/11 au 03/12/17 : LINDAUER Martine
- Du 04/12 au 10/12/17 : LANDRE Jean-Paul
- Du 11/12 au 17/12/17 : LEPPERT Gérard
- Du 18/12 au 24/12/17 : BALVA Patrick
- Du 25/12 au 31/12/17 : LOSTETTER Philippe
- Du 01/01 au 07/01/18 : BONNEVILLE André
- Du 08/01 au 14/01/18 : KRAUSE Guillaume
- Du 15/01 au 21/01/18 : LOSTETTER Philippe
- Du 22/01 au 28/01/18 : BALVA Patrick
- Du 29/01 au 04/02/18 : LANDRE Jean-Paul
- Du 05/02 au 11/02/18 : BONNEVILLE André
- Du 12/02 au 18/02/18 : LINDAUER Martine
- Du 19/02 au 25/02/18 : KRAUSE Guillaume
- Du 26/02 au 04/03/18 : GASSER Jean-Marc
- Du 05/03 au 11/03/18 : LANDRE Jean-Paul

Fête de Noël enfants et 3^{ème} âge :

Le traditionnel repas de Noël des Anciens se déroulera le dimanche 14 janvier 2018 au refuge des « Amis de la Nature ». La proposition du menu et du traiteur reste à discuter.

Pour le Noël des enfants le conseil municipal a décidé d'attribuer soit un panier cadeaux à chaque enfant ou soit de refaire une sortie, une décision sera prise prochainement avec les parents.

Vœux du Maire 2018 :

Les vœux du maire pour la nouvelle année se dérouleront le samedi 13 janvier 2018 à 16H à la mairie. Suivra un verre de l'amitié, tous les habitants de la commune seront les bienvenus.

Révision des listes électorales :

Une permanence se tiendra le samedi 30 décembre 2017 de 10H à 12H à la mairie, pour les personnes qui désirent encore s'inscrire sur les listes électorales pour l'année 2018.

Procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2017

Sécurisation de la RD 35 dans la traversée du village : subventions notifiées à ce jour (reprise du dossier déjà abordé lors de la réunion du 15/11/2017) - Décision concernant la poursuite des travaux

M. le Maire, lors de la dernière réunion du 15/11/2017, a présenté l'impact sur la capacité d'autofinancement de la commune, suite à la notification du département de la subvention au titre de l'AMITer à hauteur de 150 000€, alors que la commune escomptait une subvention de 349 625€, s'il fallait faire un emprunt de 500 000€. Lors du dernier débat se posait la question de la santé comptable de la commune et la répartition des sommes sur les différents projets. M. le Maire proposa lors la dernière réunion de présenter les sommes affectées aux différents

projets, avec la situation comptable lors de la prochaine réunion. Il y a également lieu d'attendre la notification de la D.E.T.R. en début d'année 2018 pour poursuivre le projet

Après les simulations présentées et après débat, le Conseil municipal décide de poursuivre le projet.

Décision modificative N° 1 du budget « Service des eaux »

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que lors de la confection du budget, les crédits affectés à l'article 701249, intitulé « Redevance pollution », n'étaient pas suffisants, du fait qu'une facture de 2016 a été imputé sur l'exercice 2017.

Il convient donc de prendre une décision modificative au budget « Service des eaux » repris dans le tableau suivant :

Section de fonctionnement :

Comptes	Augmentation		Diminution	
	Initial	Final	Initial	Final
701249 Redevance pollution	6 000€	6 350€		
022 Dépenses imprévues			3 657,77€	3 307,77€

Le Conseil Municipal, après débat, décide de modifier le budget comme suit :

- Augmentation du compte 701249 de 350€ pour arriver à une somme finale de 6 350€
- Diminution du débit au chapitre 022 de 350€ pour atteindre la somme finale de 3 307,77€

Divers

Repas du 3ème âge

Le repas de Noël des anciens se déroulera le dimanche 14 janvier 2018 au refuge des « Amis de la Nature »

Après discussion l'ensemble du conseil municipal s'est mis d'accord sur la composition du menu à soumettre à différents prestataires.

Menu choisi :

Entrée : Foie gras de canard, chutney de figues, pain brioché

Plat principal : Filet mignon de veau, crème de cèpes

Pommes Duchesses et bouquetière de légumes + pain

Fromage : Plateau de fromages du Bitcherland + pain

Dessert : Vacherin aux sorbets (framboise, mangue, vanille)

Café, galette des rois, digestif

Procès-verbal de la réunion du 7 février 2018

Sécurisation de la RD 35 dans la traversée du village : nouveau plan de financement, nouvelle demande de subvention au titre de la DETR

M. le Maire expose, que le projet de la sécurisation de la traversée du village doit être représenté au titre de la DETR. Il s'agit également de revoir le plan de financement, la demande de subvention étant fixée à 50%, vue que la subvention au titre de l'AMITer a été notifiée à hauteur de 150 000€

Le plan de financement s'établirait donc de la façon suivante :

	Coût HT	Coût TTC
Requalification de la RD 35	777 000€	932 400€
Subvention DETR (50%) sur 143 700€	71 850€	
Subvention amendes de police (30%) de 100 000€	30 000€	
Subvention AMITer de la part restante (675 150€)	150 000€	
Reste à la charge de la Commune dont (300 000€ d'emprunt)	525 150€	680 550€

Le Conseil municipal, après débat, décide d'autoriser le Maire à représenter le projet pour le soumettre à la subvention au titre de la DETR avec le plan de financement ci-dessus.

Mise en place de panneaux indicateurs sur la commune

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les campings et restaurants ont été destinataires d'un courrier de la Direction Départementale des Territoires ayant pour objet les dispositifs publicitaires. Les panneaux seraient illégaux du fait qu'ils ne respecteraient pas les articles

- L 581-7 du code de l'environnement qui interdit la publicité en dehors des agglomérations
- L 581-8 du code de l'environnement qui interdit la publicité dans le périmètre d'un parc naturel régional
- R 581-31 qui interdit les dispositifs scellés au sol dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants et ne faisant pas partie d'une unité urbaine de plus de 100 000 habitants.

Sans déposes à l'issue d'un délai attribué de 15 jours, une astreinte pécuniaire par jour de retard et dispositifs non conformes serait prononcée envers les contrevenants

Pour une meilleure lisibilité, la commune pourrait mettre en place des panneaux indicateurs pour la signalisation des différents bâtiments publics et commerciaux. Pour cela les emplacements seraient à définir au préalable et des autorisations spécifiques (UTT, ABF, PNRVN...) doivent être demandées et de ce fait, ces travaux ne pourraient pas se faire dans l'immédiat, d'autant que la traversée du village est programmée et que pour cette partie, les travaux ne se feraient que dans ce cadre.

Le Maire interviendra auprès de la DDT pour solliciter des délais supplémentaires pour ne pas pénaliser les petits commerces.

Procès-verbal de la réunion du 21 février 2018

Transfert de la compétence Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et Eolien à la Communauté des Communes du Pays de Bitche

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Loi Grenelle 2 » ;

Vu la loi n°2045-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi TECV) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et plus particulièrement les articles L.5211-5, L.5211-17, et L.5211-20 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-DCTA/1-054 du 23 novembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes du Pays de Bitche et de Rohrbach-lès-Bitche et dissolution du Syndicat Mixte des communes du Pays de Bitche ;

Vu la délibération n°07/2018 du Conseil Communautaire en date du 08 février 2018 relative au transfert de compétences « Plan Climat Air Energie Territorial » et « Toute compétence dévolue aux communes et à leurs groupements, ou susceptible de l'être, en matière d'énergie éolienne » ;

Considérant l'engagement de la Communauté de Communes en matière d'aménagement du territoire et d'environnement au travers de l'élaboration de ses deux Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux et de son Plan de Paysage intercommunal ;

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Bitche souhaite favoriser le développement d'énergies renouvelables et notamment le développement éolien, sur la base d'une réflexion harmonieuse et non dispersée tout en préservant l'aspect paysager, le cadre de vie et l'environnement du territoire ;

Les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bitche ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral n° 2016-DCTA/1-054 en date du 23 novembre 2016.

Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.* »

Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter

de la notification au maire de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. »

De par ses compétences actuelles, la Communauté de Communes du Pays de Bitche détient d'ores et déjà des leviers lui permettant de conforter son engagement obligatoire dans son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et dans sa démarche volontaire Cit'Energie et notamment pour tout ce qui concerne sa contribution à l'objectif de production d'énergie renouvelable et plus largement à la transition énergétique et à la croissance verte du territoire.

Face aux enjeux de la transition énergétique et climatique, il apparaît de plus en plus nécessaire de développer les politiques de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie à l'échelle la plus adaptée. En effet, les réseaux énergétiques sont des éléments structurants du territoire qu'il convient d'organiser en cohérence avec le développement urbain.

Aujourd'hui, le territoire de la Communauté de Communes semble être une échelle des plus pertinentes pour prendre en compte les enjeux économiques, environnementaux, sociaux, techniques et financiers, auxquels renvoie la thématique énergie, dans la mesure où elle peut garantir une certaine cohérence sur le territoire, proposer les mesures d'harmonisation, de coordination, de régulation et assurer une meilleure diversification des énergies, notamment renouvelables, en lien avec les caractéristiques de son territoire.

Dans cette logique, il paraît primordial que la Communauté de Communes définisse un véritable cadre stratégique, impliquant l'ensemble des acteurs du territoire, et mette en place les moyens nécessaires pour une véritable politique énergie renouvelable, et plus particulièrement en matière de parcs éoliens (fournisseurs de l'énergie futur).

Afin de mettre à jour les statuts de la Communauté de Communes, il est proposé de les modifier en ajoutant :

- Aux compétences obligatoires, le point n°5 : « Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) »
- A la compétence optionnelle « 2. Protection et mise en valeur de l'environnement », le sous-point n°4 : « Toute compétence dévolue aux communes et à leurs groupements, ou susceptible de l'être, en matière d'énergie éolienne ».

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De modifier les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bitche en ajoutant
 - Aux compétences obligatoires, le point n°5 : « Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) »
 - Dans la compétence optionnelle « 2. Protection et mise en valeur de l'environnement », le sous-point n°4 : « Toute compétence dévolue aux communes et à leurs groupements, ou susceptible de l'être, en matière d'énergie éolienne » ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Gestion écologique des friches : plan de gestion

Le Conseil municipal, après avoir étudié les documents fournis lors de la réunion du conseil le 7 février 2018 et après avoir délibéré, décide :

- D'approuver le plan de gestion écologique des friches comme présenté, notamment :
 - La mise en défens du Schnepfenbach via la pose de clôture
 - L'aménagement de 4 gués-abreuvoirs
 - La fauche successive avec exportation de la prairie pâturée à jonc à fleurs aigües et crénelle
 - D'adapter la pression de pâturage et la période de pâturage
 - Le gyrobroyage des ronces
 - La présentation du plan de gestion au conseil municipal et aux bénévoles
 - La mise en place d'un panneau d'information à proximité du parc
 - D'aider l'éducation nationale à élaborer des projets pédagogiques
 - La conception d'une plaquette d'information
 - La mise en place d'un géotextile avec un apport de concassé gréseux aux abords du râtelier
 - La mise à disposition permanente de pierres à lécher
 - La mise en place de 4 placettes permanentes et suivi de la végétation
 - Les inventaires naturalistes complémentaires (oiseaux, papillons, mollusques)

Convention avec SDIS pour un groupement de commande pour le contrôle des poteaux d'incendie

Faisant suite à la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 (article 77) et au décret n°2015-235 du 27 février 2015, le SDIS a dû mettre en place un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie, assuré majoritairement au travers des 24 000 poteaux d'incendie présents sur le territoire de la Moselle.

Jusqu'à présent, le contrôle de ces poteaux d'incendie était réalisé par les pompiers du SDIS. Mais compte tenu de la réglementation susvisée qu'il faut désormais mettre en application, les communes (ou leurs intercommunalités si la compétence leur a été transférée) sont dans l'obligation de reprendre ce contrôle, qui, au travers du nouveau règlement du SDIS, a été allégé pour être porté à une périodicité de 3 ans au lieu de 1 an actuellement.

En complément, et afin que cette charge ne grève pas leurs finances et n'entraîne pas de nouvelles contraintes techniques, deux mesures sont proposées aux collectivités :

- d'une part, une baisse des cotisations du SDIS équivalente au plus au coût du contrôle annuel des poteaux;
- d'autre part, la mise en place d'un groupement de commandes par territoire ce qui permettra d'optimiser et réduire le coût de ces contrôles.

La mise en place du groupement n'engendrera aucun frais pour la collectivité. En effet, le Département de la Moselle, au titre de la solidarité territoriale et lui-même propriétaire d'une vingtaine de poteaux d'incendie sur les sites départementaux, prendra en charge à la fois les études, la constitution du cahier des charges pour les consultations des entreprises, les mesures de publicité qui y sont liées ainsi que le suivi de la bonne exécution du marché par Moselle Agence Technique, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil municipal,

- Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la note explicative de synthèse ci-dessus,
- L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal décide :

- D'approuver la constitution d'un groupement de commandes, pour lequel le Département de la Moselle sera coordonnateur, et la convention correspondante dont le projet est joint en annexe ;
- autorise le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et ses annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Procès-verbal de la réunion du 7 mars 2018

Compte administratif général et service des eaux 2017

M. le 1^{er} Adjoint présente au Conseil Municipal le compte administratif 2017 du Maire pour le budget général et le budget Service des eaux.

➤ Pour la Commune

Recettes de fonctionnement :	140 831,98€	
Dépenses de fonctionnement :	103 790,70€	
Résultat :	37 041,28€	
Recettes d'investissement :	59 695,72€	
Dépenses d'investissement :	35 098,34€	
Résultat :	24 597,38€	
RAR Recettes :	18 940,00€	
RAR Dépenses :	65 000,00€	-46 060,00€

➤ Pour le Service des Eaux

Recettes de fonctionnement :	21 861,13€
Dépenses de fonctionnement :	17 441,16€
Résultat :	4 419,97€

➤ Recettes d'investissement :	12 272,32€	
Dépenses d'investissement :	145,00€	
Résultat :	12 127,32€	
RAR Recettes :	0,00€	
RAR Dépenses :	17 000,00€	-17 000,00€

Le Conseil Municipal, après avoir visualisé les présentations, approuve le compte administratif 2017. Le maire n'a pas participé au vote.

Compte de gestion du percepteur 2017

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le compte de gestion du percepteur :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Comptable public, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats 2017 pour le service général et le service eaux

a) <u>Commune</u>	
Recettes de fonctionnement :	140 831,98€
Dépenses de fonctionnement :	103 790,70€
Résultat :	37 041,28€
Excédent de fonctionnement reporté :	281 421,68€
Excédent de fonctionnement total :	318 462,96€
Recettes d'investissement :	59 695,72€
Dépenses d'investissement :	35 098,34€
Résultat :	24 597,38€
Excédent d'investissement reporté :	284 707,73€
Excédent d'investissement à reporter :	309 305,11€
RAR Recettes - Dépenses :	-46 060,00€
Excédent d'investissement total :	263 245,11€

Pas de besoin de financement pour la section d'investissement

b) <u>Service des Eaux</u>	
Recettes de fonctionnement :	21 861,13€
Dépenses de fonctionnement :	17 441,16€
Résultat :	4 419,97€
Excédent de fonctionnement reporté :	18 412,77€
Excédent de fonctionnement total :	22 832,74€
Recettes d'investissement :	12 272,32€
Dépenses d'investissement :	145,00€
Résultat :	12 127,32€
Excédent d'investissement reporté :	25 035,91€
Excédent d'investissement à reporter :	37 163,23€
RAR Recettes - Dépenses :	-17 000,00€
Excédent d'investissement total :	20 163,23€

Pas de besoin de financement pour la section d'investissement

Le Conseil Municipal, après avoir constaté que les deux sections d'investissement n'ont pas de besoin de financement, décide d'affecter les résultats comme suit :

- Pour le budget 2018 de la Commune au compte R 002 la somme de **318 462,96€**
- Pour le budget 2018 Service des Eaux au compte R 002 la somme de **22 832,74€**

Demande de subvention de l'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)

L'AFSEP, plus ancienne association de patients en France toutes pathologies confondues, accompagne les patients et leurs aidants dans leur quotidien.

La Sclérose en plaques est une maladie neurodégénérative du système nerveux central. C'est, en France, la première cause de handicap chez le jeune adulte après les accidents de la route. La moyenne d'âge des malades est de 40 ans. Cette pathologie touche en majorité des femmes en pleine carrière professionnelle, des jeunes mères et, de plus en plus d'enfants. En un mot, elle atteint en plein cœur des familles entières qui sont souvent démunies face aux symptômes et aux conséquences à la fois visibles et invisibles de la pathologie.

La progression de la sclérose en plaques est particulièrement inquiétante dans notre pays : on compte aujourd'hui 100 000 malades en France, avec une forte progression ces 10 dernières années. 4000 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année, soit 10 nouveaux cas par jour.

L'AFSEP ne peut mener à bien ses projets et conduire efficacement ses actions que par l'engagement de ses adhérents, la générosité du public, le soutien du mécénat d'entreprise et des manifestations de solidarités, mais aussi par le soutien des collectivités locales qui comptent très souvent des personnes atteintes de sclérose en plaques sur leur territoire.

C'est pour ses raisons que l'AFSEP sollicite une subvention auprès de notre commune.

Conformément à la délibération 2017/018 du 12 avril 2017, l'AFSEP rentre dans les critères définis dans cette délibération, à savoir l'attribution d'une subvention par voie prioritaire aux associations œuvrant pour l'aide aux personnes en difficulté. Le budget n'ayant pas encore atteint la limite fixée par cette même délibération à 700€, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à cette association

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide d'attribuer une subvention à hauteur de 50€.

Demande de subvention de l'Association pour la Prévention Routière

L'année 2018 sera marquée, comme cela avait été malheureusement le cas pour les trois dernières années, par une augmentation du nombre des tués sur nos routes mais aussi, spécifiquement pour cette année, par une augmentation du nombre des blessés et des accidents corporels.

Cela démontre si besoin en était, que les efforts doivent être poursuivis sans relâche par l'ensemble des acteurs de la sécurité routière, car en termes de sécurité routière l'expérience montre que rien n'est jamais définitivement acquis.

Avec le soutien de la commune, l'Association pour la Prévention Routière souhaite en 2018 poursuivre l'ensemble de leurs actions de sensibilisation au profit de l'ensemble des usagers du réseau routier mais surtout continuer à éduquer encore et toujours les plus jeunes et les plus vulnérables, pour les initier au partage de la route dans le cadre d'une approche responsable et citoyenne. Comme par le passé, elle veut continuer à développer ses actions de prévention des conduites addictives et à risques pour l'ensemble des usagers de la route.

Pour cela, elle sollicite une aide financière auprès de la commune de Sturzelbronn pour poursuivre les actions de prévention pour l'ensemble des usagers de la route.

Vu la délibération DCM 2017/018, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas attribuer de subvention à l'Association pour la Prévention Routière.

Demande de subvention de l'Amicale des Agents territoriaux du Pays de BITCHE

Le but de l'Association de l'Amicale des Agents territoriaux est de permettre au personnel des services techniques des communes de se retrouver et d'échanger des idées sur le plan professionnel dans un cadre purement amical. Les recettes de l'association sont constituées exclusivement par les cotisations des membres et des subventions des communes.

Dans ce cadre l'association demande une subvention de fonctionnement pour l'année 2018.

Vu la délibération DCM 2017/018, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas attribuer de subvention à l'Amicale des Agents territoriaux du Pays de Bitche.

Procès-verbal de la réunion du 28 mars 2018

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2018

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son Livre VI,
- Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1379,

M. le Maire informe l'assemblée des différents taux d'imposition votés en 2017, identiques que ceux de 2016 :

- Taxe d'habitation : 6,39%
- Foncier bâti : 5,25%
- Foncier non bâti : 41,11%

Compte tenu du fait que les bases d'imposition ont varié de

- 161 905€ à 165 100€ pour la taxe d'habitation, soit +2%,
- 144 587€ à 147 100€ pour le foncier bâti, soit +1,7%,
- 59 792€ à 51 800€ pour le foncier non bâti, soit -13,4%,

Le produit fiscal des 3 taxes serait de 39 568€. Le produit fiscal de l'année 2017 était de 42 607€ soit 3 039€ de plus que le produit estimé pour 2018. Pour rattraper la perte, il faudrait augmenter les taux de 7%. Le tableau suivant montre les variations selon les taux fixés :

Bases	Taux inchangés	+ 2%	Produit	+ 4%	Produits	+ 6%	Produits
165 100	10 550	6,52%	10 764	6,65%	10 979	6,77%	11 177
147 100	7 723	5,36%	7 877	5,46%	8 031	5,68%	8 355
51 800	21 295	41,93%	21 719	42,75%	22 144	43,58%	22 574
Total	39 568		40 360		41 157		42 106

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide d'augmenter les taux de 2 % pour 2018.

Budget primitif 2018 Commune et Service des eaux

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget général et le budget Service des eaux pour l'année 2018. Le Conseil Municipal, après avoir visualisé les présentations, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2018 service général et service des eaux comme suit,

Budget général :

Section de fonctionnement :

Total des recettes : 441 980,96 € (dont 318 462,96 € d'excédent antérieur reporté)

Total des dépenses : 441 980,96 € (dont 248 000 € virés à la section d'investissement et 38 000€ viré au budget primitif service des eaux)

Section d'investissement :

Total des recettes : 1 141 085,11 € (dont 248 000 € viré de la section de fonctionnement, 309 305,11 € d'excédent d'investissement reporté, 18 940,00 € de restes à réaliser et 300 000 € d'emprunts).

Total des dépenses : 1 141 085,11 € (dont 25 000 € de restes à réaliser de 2017)

Service des eaux :

Section de fonctionnement :

Total des recettes : 83 375,74 € (dont 22 832,74 € d'excédent antérieur reporté)

Total des dépenses : 83 375,74 € (dont 30 000 € virés à la section d'investissement)

Section d'investissement :

Total des recettes : 115 199,23 € (dont 30 000 € viré de la section de fonctionnement, 37 163,23 € d'excédent d'investissement reporté).

Total des dépenses : 115 199,23 €

Subvention Planète Jeunes enfants Téo LINDAUER

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que par délibération du 21 octobre 2015, DCM 2015/045, il a été décidé soit d'adhérer à Planète Jeunes, soit de subventionner les parents à hauteur de 20%.

Le coût de l'adhésion étant plus important que le subventionnement des familles, il conviendrait donc de choisir la solution la moins onéreuse. L'enfant Téo de la famille LINDAUER Vincent a participé du 26 février au 2 mars 2018 aux animations proposées par Planète Jeunes de BAERENTHAL pour un montant total de 76,40€.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 15,28€ soit 20% du coût de la prestation.

Règlement concernant les publicités : alternatives

M. le Maire présente à l'assemblée les grandes lignes concernant la réglementation en matière de publicité extérieure.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide d'installer les panneaux publicitaires réglementaires pour les commerces, les entités publiques aux endroits suivants :

- Carrefour du Hutzelhof,
- Entrée de la Pottaschhuetten,
- Carrefour avec la route de la Muhlenbach,
- Carrefour avec la route de Neunhoffen,
- Les 2 carrefours vers la Hardt,
- Carrefour route de la Bremendell

Sur la traversée du village, les signalisations seront faites lors des travaux de sécurisation de la traversée.

Procès-verbal de la réunion du 30 mai 2018

Propositions pour nommer le délégué du Président du TGI à la Commission des listes électorales

M. le Président du Tribunal de Grande Instance de SARREGUEMINES demande au Maire de lui faire parvenir ses propositions de trois noms de personnes de la commune ne faisant pas partie du Conseil Municipal pour lui permettre de désigner son délégué à la Commission de révision des listes électorales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à proposer les personnes suivantes :

- DEBOMY Laure
- BRAUNECKER Françoise
- WEIGEL Stéphanie

Propositions pour nommer le délégué du Sous-Préfet à la Commission des listes électorales

Comme chaque année, il est demandé au Maire de faire parvenir ses propositions de trois noms de personnes de la commune ne faisant pas partie du Conseil Municipal pour permettre au Sous-Préfet de désigner la personne qui siègera à la Commission de révision des listes électorales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à proposer les personnes suivantes :

- LINDAUER Emmanuel
- BEHR Didier
- TRAUTMANN Estelle

Subvention au profit de M. LINDAUER Vincent et Stéphanie WEIGEL pour l'enfant Téo LINDAUER fréquentant Planète Jeunes

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que par délibération du 21 octobre 2015, DCM 2015/045, il a été décidé soit d'adhérer à Planète Jeunes, soit de subventionner les parents à hauteur de 20%.

Le coût de l'adhésion étant plus important que le subventionnement des familles, il conviendrait donc de choisir la solution la moins onéreuse. L'enfant Téo de la famille LINDAUER Vincent a participé du 23 avril au 27 avril 2018 aux animations proposées par Planète Jeunes de BAERENTHAL pour un montant total de 76,40€.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 15,28€ soit 20% du coût de la prestation.

Demande de subvention formulée par la BPSE (Bibliothèque Pédagogique de Sarreguemines Est)

Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale attire l'attention des élus sur la Bibliothèque Pédagogique de notre circonscription.

Cette bibliothèque, qui est à la disposition des professeurs des écoles de la circonscription de Sarreguemines-Est, leur propose des ouvrages susceptibles de compléter et d'enrichir leur formation initiale.

Des séries de livres destinées aux élèves, des lots de matériel technologique et des outils multimédias ont été régulièrement acquis afin de permettre une pédagogie plus adaptée aux besoins des enfants et ainsi plus motivante. Ces ensembles pédagogiques sont à la disposition de tout professeur qui en fait la demande.

Des projets destinés à développer l'envie d'apprendre chez les enfants sont par ailleurs initiés tous les ans par la Bibliothèque Pédagogique. Plusieurs ouvrages écrits par les élèves ont ainsi été publiés ces dernières années : un guide touristique des communes de la circonscription, un grimoire, un herbier et un livre de contes.

C'est pourquoi, dans le but d'accroître les possibilités ainsi offertes aux enseignants et aux enfants, le Comité de la Bibliothèque Pédagogique serait heureux que la Commune puisse envisager une subvention communale au bénéfice de cette institution si utile et à la vocation si différente d'une bibliothèque municipale ou départementale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 50 € au bénéfice de Bibliothèque Pédagogique de Sarreguemines Est.

Inauguration de l'espace cinéraire et du musée de l'Ecole

Monsieur le Maire envisage d'inaugurer les travaux effectués pour lesquels des financeurs ont contribué par les subventions accordées à la commune pour effectuer ces travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'inaugurer l'espace cinéraire et le musée de l'Ecole et :

- 1) Convenir d'une date avec la secrétaire de la Sous-Préfecture pour les samedis 8, 15 ou 22 septembre.
- 2) D'inviter les personnalités et l'ensemble des citoyens de la commune autour d'un apéritif dînatoire.

Demande de subvention pour l'éclairage public sur la traversée du village dans le cadre de la sécurisation de la traversée

Monsieur le Maire expose, qu'il est possible d'accéder à une subvention pour la partie éclairage public sur la traversée du village dans le cadre de la sécurisation de la traversée. Les travaux sont estimés à 79 042€ HT. Les travaux d'éclairage public n'était plus éligible depuis février 2015 jusqu'en février 2018. A partir de février 2018, le collège d'élus auprès de la Sous-Préfecture, statuant sur l'éligibilité des travaux à la D.E.T.R., a décidé de rendre à nouveau éligible les travaux sur l'éclairage public. La Commune pourrait prétendre ainsi à une subvention à hauteur de 40%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire

- à faire une demande de subvention au titre de la D.E.T.R.
- à signer toutes pièces nécessaires pour la réalisation du projet.

Droit de préférence sur la parcelle 9 de la section 3, mise en vente par M. et Mme Fernand STEINER

M. et Mme Fernand STEINER ont l'intention de vendre la parcelle 9 de la section 3, qui se situe sur la commune de Sturzelbronn. Le notaire est mandaté pour purger le droit de préférence. Conformément aux dispositions de l'article L. 331-24 du Code forestier (nouveau), et en vue de permettre éventuellement d'exercer le droit de préférence prévu à cet article, le notaire notifie le prix et les conditions de la cession projetée (sous réserve de l'exercice de tout autre droit de préemption ou préférence prioritaire).

La vente aurait lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière. Le transfert de propriété aurait effet à compter du jour de la régularisation de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aurait lieu le même jour, l'immeuble étant libre de toute location ou occupation. Le prix est de 600€, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique.

L'article L. 331-24 du Code forestier accorde un délai de deux mois à compter de la présente notification (notification faite le 16 avril 2018) pour faire connaître au notaire, par lettre recommandée avec demande d'avis

de réception, par remise contre récépissé ou exploit d'huissier de justice, que la Commune exerce son droit de préférence, aux prix et conditions ci-dessus mentionnés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acheter le terrain et d'autoriser le Maire à faire toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires pour l'achat du terrain.

Travaux station de pompage : mise en place d'un groupe électrique

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à plusieurs incidents électriques à la station de pompage du Hutzelhof, il serait opportun d'y installer un groupe électrogène autonome de secours qui s'enclenche à chaque coupure de courant. Le coût de l'installation s'élèverait à 20 653,33 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le maire, par délégation le 1^{er} adjoint, à donner l'ordre de service pour les travaux à l'entreprise BELL'EAU, la mieux disante.

Procès-verbal de la réunion du 18 juillet 2018

Règlement général sur la protection des données (RGPD)

M. le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous avons la possibilité de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique. En annexe de la présente délibération, se trouve la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

M. le Maire propose au Conseil municipal :

- de mutualiser ce service avec le CDG 54,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54,
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- d'autoriser le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données

Demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la Communauté des Communes de Bitche pour l'installation de panneaux SIL

M. le Maire informe l'assemblée de la réunion avec les services du Conseil départemental le 7 juin 2018. Après les différents échanges et une visite sur site,

- vu que l'étendue de la commune est considérable,
- que la quasi-totalité des panneaux à mettre en place se trouverait sur le domaine public,
- qu'il faut soumettre le projet au Conseil départemental avant d'implanter les panneaux réglementés,
- qu'il faut établir une convention avec le Conseil départemental,

Monsieur le Maire propose de demander assistance à la Communauté des Communes du Pays de BITCHE pour la maîtrise d'ouvrage pour l'installation des panneaux SIL sur le territoire de la commune de Sturzelbronn.

Le conseil municipal, après délibération, décide :

- de solliciter la Communauté de Communes de Bitche pour lui confier une mission d'assistance à maître d'ouvrage pour l'ensemble du projet, y compris les appels d'offres,
- de demander à la Communauté de Communes de Bitche de rédiger la convention qui liera les deux collectivités territoriales pour cette mission,
- d'autoriser le maire à signer ladite convention,
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission et le projet dans sa globalité.

Location du petit logement

M. le Maire informe le Conseil municipal que le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord serait éventuellement intéressé pour la location du petit logement sur l'année complète, donnant ainsi la possibilité de loger des stagiaires ou personnes sur des courtes durées.

Le Conseil municipal prendra une décision lors de sa prochaine réunion.

Divers

Inauguration de l'espace cinéraire

Le samedi 15 septembre 2018 aura lieu l'inauguration du columbarium, du musée de l'école et de l'informatisation d'une salle de réunion, en présence de M. le Sous-Préfet.

En même temps aura lieu la remise des médailles d'Honneur, Régionale, Départementale et Communale à M. le Maire et au 1^{er} Adjoint.

L'inauguration sera suivie d'un apéritif dînatoire.

Les habitants de la commune y sont également conviés.



Notre commune



Octobre 2017

Halloweeseen !

Capas, lanternes et squelettes, espadrilles, savates et nez de sorcières ? C'est sûr, vous les avez sans aucun doute croisés, vus virevolter, entendus ricaner ou pire, vous leur avez ouvert votre porte... pour leur plus grand plaisir ! Cette fois encore les petits monstres en culottes courtes ont fait régner la terreur dans les rues sombres du village de Sturzelbronn. Un décor digne des plus beaux contes de la littérature classique à l'approche de la nuit ! Accompagnés de leurs parents, petits (et grands) enfants ont fait honneur à cette très ancienne tradition européenne et ont sillonné les ruelles du bourg et carillonné aux demeures dont les lumières étaient encore allumées pour quémander quelque indulgence bien sucrée !

Petits farfadets et vilaines fées vous remercient pour l'accueil toujours chaleureux que vous leur réservez et votre générosité toujours tant appréciée !



Décembre 2017

Un marché réussi !

Le cinquième marché de Noël à la Bremendell a tenu toutes ses promesses. Dès le début de l'après-midi et plus encore à la tombée de la nuit, les visiteurs ont afflué en grand nombre. Parmi les 47 exposants chacun a pu trouver son compte : foie gras, fromage de chèvre, légumes bio, miel, jouets en bois, couronnes de l'avent, décorations de Noël, vêtements étaient proposés au chaland. Les enfants ont pu se faire prendre en photos avec le père Noël et admirer la mini-ferme où trois lamas ont été les

vedettes. A la tombée de la nuit, les illuminations et les troncs d'arbres creusés qui avaient été enflammés ont créé une atmosphère féerique, soutenue par le groupe Noésis qui a enchanté le public. Pour se réchauffer, le stand de vin chaud a été pris d'assaut et les pères Noël à vélo qui, à la queue leu leu, se sont frayé un passage entre les chalets ont été chaleureusement applaudis Cette fois encore le marché de Noël a été une réussite.



Un Noël au château !



Comme chaque année, la municipalité réserve aux enfants de la commune de Sturzelbronn une surprise pour les festivités de Noël ! Après les après-midis « goûters » et « ateliers de bricolage » et la traditionnelle remise des cadeaux ; les dernières échappées fantastiques au music-hall de Kirrwiller, à Noël dernier, c'est vers le château de Bitche que les enfants ont été transportés ! Depuis plusieurs années déjà, la citadelle de Bitche propose l'évènement « Noël au château ». Pendant tout le mois de décembre le site se pare de milles et unes petites

merveilles pour petits et grands ! Le cadre devient enchanteur entre les décorations extérieures, le village de Noël, le marché à thèmes et sans parler du fantastique parcours féérique dans les souterrains ! C'est là que les enfants du village ont découvert ou redécouvert toute les traditions et saveurs des noëls d'antan. Un véritable voyage à travers les us et coutumes du Bitscherlând à l'approche des fêtes de Noël. De la légende du grand St Nicolas jusqu'à l'atelier de confection des jouets en Laponie, en passant par les origines des bredele et du vin chaud (avec dégustations), les enfants ont eu la chance de vivre un voyage féérique et hors du commun.

Janvier 2018

Vœux du maire édition 2018



C'est devant une salle comble que le Maire de la commune a exprimé ses plus vifs et chaleureux vœux de bonne année aux habitants qui, comme à l'accoutumée, on fait le déplacement en nombre. D'ailleurs la salle s'est presque avérée trop petite ! Ce fut l'occasion de présenter les travaux d'informatisation et d'équipement réalisés et

qui permettrons dorénavant d'accueillir groupes, conférenciers et autres ciné-débats pour le plus grand plaisir de tous !

Monsieur le Maire a rappelé les enjeux et contraintes des nouvelles restrictions budgétaires et dotations de l'Etat. Même si certaines de ces obligations conditionnent inévitablement certains investissements et aménagements communaux nécessaires, Monsieur le Maire souligne tous les efforts de la municipalité pour maintenir un budget communal sain et une qualité de vie optimale pour l'ensemble des concitoyens.

Les Séniors fêtent Noël

Invités par la municipalité pour le traditionnel repas annuel, les plus de 65 ans se sont retrouvés autour d'un bon repas servi par les membres du conseil municipal. L'assistance a partagé un moment d'émotion lors de la présentation d'un montage vidéo des repas de Noël de 2004 à 2016, lorsque des personnes connues, mais aujourd'hui disparues, sont apparues sur l'écran. Certains se sont aussi reconnus, mais avec 10 ou 12 ans de moins, ce qui a provoqué quelques remarques rieuses. En somme, un repas et des retrouvailles agréables et réussis !



Ciné-débat au village



Ils sont venus nombreux, les amoureux de la nature, de Sturzelbronn ou d'ailleurs, assister au ciné débat proposé par la commune et l'Asdas. Durant la projection du court-métrage intitulé **De grès et d'eau, balade en zones humides** de Serge Dumont, la ferveur de l'assistance était quasi religieuse tant les images étaient belles et d'une qualité

exceptionnelle. Les spectateurs ont pu découvrir lamproies, chabots, cingles plongeurs et tant d'autres espèces ; toute la biodiversité, souvent méconnue, des cours d'eau des Vosges du Nord.

Secrets d'un tournage

Sébastien Morelle, technicien du Parc Naturel des Vosges du Nord et coproducteur du film, a d'abord évoqué les difficultés rencontrées par l'équipe de tournage et les prouesses techniques qu'il a fallu inventer pour la réalisation du court-métrage qui a pris plus d'un an.

Il a ensuite répondu aux questions de la salle et fait le point sur les travaux de restauration des cours d'eau et des vallons tels les ruisseaux de la Rothenbach et de la Moosbach : travaux qui consistent à rendre aux ruisseaux leur dynamique naturelle en retirant tous les obstacles ralentissant les cours d'eau et en supprimant donc aussi des chapelets de petits étangs, le plus souvent vides, laissés à l'abandon. Les conséquences ont été très rapides et nettement positives, conformes aux objectifs poursuivis.

Vous avez manqué la projection ou souhaitez voir à nouveau le court-métrage ? Séance de rattrapage sur [Youtube.fr](https://www.youtube.fr) en cherchant « De grès et d'eau ».

Marche des moines sous la neige

Dimanche 18 mars 2018, Les Amis de l'Abbaye de Sturzelbronn ont proposé une Marche des Moines sur les sentiers autour du site de l'ancienne abbaye cistercienne de Sturzelbronn.

Lors d'une belle journée enneigée, le départ de la marche s'est fait à 11h, près de la statue St Bernard avec un petit rappel historique de la fondation de l'abbaye. Le groupe s'est dirigé vers "la promenade des moines" avec un arrêt près d'un polissoir, un rocher en grès, couvert de rainures qui ont été faites lorsque dans le temps, on aiguisait ses outils, couteau, hache etc...

On sait qu'on utilisait ce genre d'endroit comme polissoirs dès le néolithique, mais on ne sait pas quand cette pratique s'est arrêtée à Sturzelbronn. On peut imaginer que nos moines, qui vivaient en autarcie, disposait d'une pierre à aiguiser à l'intérieur de l'enceinte de l'abbaye. Logiquement dans la forge qui se trouvait au lieu-dit "Schmittberg". Plus loin sur la "promenade des moines", le groupe a pu saluer les bœufs d'Écosse qui, depuis plus de 25 ans, participent à la lutte contre l'embroussaillage

des fonds de vallées. La randonnée était ponctuée d'arrêts pour découvrir un pan de la vie des frères convers dont le lieu de travail était la forêt.

A 13h, c'était le moment de se réchauffer grâce à une bonne soupe des moines sur la presqu'île, au lieu-dit Muhlenbach. Le retour vers les véhicules s'est fait le long des étangs, ce qui était l'occasion d'une petite explication sur la pisciculture des moines et d'un crochet par le Kuhl pour voir la glacière des moines.

Le groupe s'est séparé après avoir jeté un coup d'œil à la grotte-cellier, où les frères convers stockaient leur récolte. La tête pleine d'images médiévales, rendez-vous est pris pour l'année prochaine.



Labellisation LPO au refuge des Amis de la Nature



C'est lors d'un froid dimanche du mois de mars que le comité de l'association des Amis de la Nature, à savoir Philippe Agnès représentant de la fédération française des Amis de la Nature, d'Yves Muller, président de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) André Pfohl, responsable du gîte à Sturzelbronn ainsi que les

membres actifs se sont retrouvés au refuge de Sturzelbronn pour procéder à l'inauguration du label « Refuge LPO ».

Qu'est-ce qu'un refuge « LPO » ?

C'est avant tout une charte morale qui engage le signataire à respecter certaines règles. Elle est signée entre la structure qui souhaite devenir refuge, la LPO France et la LPO régionale, dans notre cas la LPO Alsace. Deux règles importantes régissent la charte :

- Supprimer l'utilisation de plus de produits chimiques (désherbants etc)

- Accueillir de la biodiversité (même les guêpes), en changeant de pratiques (fauche tardive, pose de nichoirs, signature d'un bail rural environnemental, pierrier, tas de bois,...).



Avril

ASDAS – Le bilan de l'année



Le président de l'ASDAS, association, qui joue un rôle moteur dans la commune, Patrick Balva, a dressé le bilan des activités de l'année 2017 et n'a pu que déplorer le vol de la grande tente qui servait d'abri lors des manifestations.

Deux grandes manifestations

Mais Patrick Balva s'est félicité de la

restauration et de la mise en place de la borne datant de 1735 de l'ancienne abbaye cistercienne.

Pour le reste de l'année 2018 sont prévues des manifestations : un grand rallye nature en partenariat avec le parc naturel régional des Vosges du Nord en juin et le sixième marché de Noël en décembre. Avant la clôture de l'assemblée générale, Patrick Balva évoque son désir de « passer la main » à la jeunesse et informe l'assemblée qu'il ne souhaite pas réitérer sa candidature à la présidence de l'association.

Volonté de maintenir la dynamique

Le nouveau comité de l'ASDAS est composé de : Frédéric Destailleur (président) ; Patrick Balva (vice-président) ; Céline Ritzenthaler (secrétaire) ; Yann Rohr, (secrétaire adjoint) ; Pierre Roesslinger (trésorier) ; Jean-Marc Gasser (trésorier adjoint) ; François Roesslinger (responsable matériel et complexe) ; Elodie Lindauer et Ambre Wolf (responsables section jeunes) ; Thomas-Pierre Balva et Corentin Ritzenthaler (assesseurs) ; Emmanuel Lindauer et Estelle Christmann (commissaires aux comptes).

Article et photo : RL

Mai

Journée de travaux de printemps

On ne présente plus les traditionnelles journées de travail organisées, une au printemps et une autre en automne, par la municipalité de Sturzelbronn !

Chaque édition rencontre un vif succès auprès de la population, invitée pour l'occasion à prêter main forte pour tous les types de travaux nécessaires au retour des beaux jours. Qu'il s'agisse de réparer des nids-de-poule dans la chaussée, de refaire une partie de l'enclos de l'immense parc des bœufs Highland Cattle à l'entrée du village ou encore de faire feuillage neuf dans les bacs et autres pots de terre pour le fleurissement, les nombreux bénévoles et membres du conseil municipal ne chôment pas durant cette matinée, surtout quand le soleil est de la partie !

Et comme toujours, quand le dur labeur laisse place aux réjouissances méritées d'un barbecue printanier dans le cadre bucolique de l'ancienne abbaye, le sourire des travailleurs est de mise et les rires aux éclats fusent, rompant pour un instant le silence monastique toujours préservé du centre-bourg.

Rendez-vous est déjà donné pour cet automne, pour de nouveaux exercices "*fleuristiques* et manuels", sous le regard bienveillant de notre Saint Bernard, patron des novices travailleurs !

Un grand merci à tous !



Juin

Un rallye très « nature »



En ce dimanche 3 juin 2018, plusieurs centaines de marcheurs et de vététistes ont participé, autour de la Hardt, au rallye nature organisé pour les 20 ans de la réserve naturelle des rochers et tourbières du Pays de Bitche.

L'affluence

« Dès le matin, il y a eu du monde », sourit le maire de la commune, Guillaume Krause. En voyant ce succès, on se dit que ce rallye pourrait être pérennisé. « Pourquoi pas, on fera

le bilan, on y réfléchira », répond Loïc Duchamp, conservateur de la réserve des rochers et tourbières du Pays de Bitche.

L'esprit d'équipe :



Il s'agissait de fêter les 20 ans de la réserve. Mais en réalité l'anniversaire est devenu en plus la fête du village de Sturzelbronn. Deux associations, l'Asdas et le club d'épargne, se sont retroussé les manches pour proposer restauration et organiser un marché. 500 repas ont été préparés à midi. « On prouve une nouvelle fois qu'on sait recevoir », sourit Patrick Balva, adjoint au maire.

Le parcours :

Le territoire de la réserve, répartie sur 6 communes, est éclaté. Mais Sturzelbronn n'a pas été choisi par hasard. Sur 7 km à peine, les randonneurs peuvent découvrir de nombreuses richesses, notamment les étangs du Welschkobert et le rocher du Geierfels. « Les gens connaissent les sites, mais pas forcément l'éclatement de la réserve », reconnaît Loïc Duchamp. La création d'une maison de la nature aurait donc tout son sens.

Cet évènement original et inédit a donc été couronné d'un réel succès pour cette édition 2018 !



Lynx y es-tu ?



Après notre dernier article sur le rocher du Luchsfelsen, cet article nous semblait tout à fait approprié !

"Juri", le lynx de passage à Sturzelbronn.

Originaire du Jura suisse, Juri, 2 ans, est l'un des derniers lynx lâchés en mars dans le Palatinat. Depuis mi-mai, il a franchi la frontière et fréquente une vaste zone allant de Lembach à Sturzelbronn, au Pays de Bitche. « Nous avons engagé un programme européen de réintroduction dans la réserve de biosphère Pfälzerwald-Vosges du Nord, avec vingt spécimens entre 2016 et 2020. Onze animaux ont déjà été relâchés ; deux sont morts et un fréquente le parc des Ballons des Vosges ». Juri est le premier qui semble s'établir durablement dans les Vosges du Nord. Tous sont suivis à l'aide de colliers GPS.

Juri pourrait être de passage ou s'installer dans le bois de Sturzelbronn... amis randonneurs et passionnés de nature, ouvrez l'oeil !

Sources et photos : RL, Alphonse Steiner, Rita Leppert, Jean-Paul Landre, Ph. Lostetter, LPO, Wikipedia

Articles : Républicain Lorrain / Rita Leppert / Léone Steiner / Philippe Lostetter / LPO



Infos communales



Musée de l'école



Depuis plus d'un an, Franck Bragigand a décidé de mettre un peu de couleurs dans Bitscherland. Mandaté par la communauté de communes du Pays de Bitche, qui finance sa résidence, les communes les travaux, Franck Bragigand a pour charge de réhabiliter les sites, bâtiments communaux et autres structures locales en y apportant sa touche d'artiste. Ainsi, plusieurs projets ont vu le jour dans le secteur : la mairie de Lengelsheim a été peinte en jaune, celle d'Eguelshardt en rouge, l'école de Schweyen et l'abri-bus de Reyersviller ont été flanqués de couleurs vives et ici et là des œuvres d'art monumentales ont fait leur apparition. Et Sturzelbronn n'a pas été épargné ! Loin d'une œuvre tape-à-l'œil, Franck Bragigand s'est proposé de transformer l'ancienne salle de classe en... musée de l'école !

Quelle belle aubaine pour tant de pièces de collection, d'ouvrages, d'affaires scolaires qui prenaient la poussière depuis la fermeture de l'école.

Ainsi, petit à petit, le musée a fait son nid. Si certains d'entre vous ont déjà eu l'occasion d'y jeter un œil, c'est le **15 septembre** prochain, qu'il sera **officiellement inauguré** et présenté au public ! Réservez-vous déjà la date ! Ce musée pourra donc s'inscrire tout naturellement dans le parcours des visites proposé aux touristes de passage, déjà très curieux de l'histoire et des vestiges du village de Sturzelbronn. On ne pouvait rêver mieux ! D'autant plus que cette opération n'a rien coûté à la commune !

Espace cinéraire



Depuis le mois de mai 2018 les travaux de réalisation de l'espace cinéraire sont terminés. Pour rappel, c'est l'entreprise TOUSCH GRANIT de Keskastel qui a eu la charge du projet pour un coût total de 28 260,46 € TTC. La commune ayant obtenu une subvention au titre de la DETR 2015 d'un montant de 10 918 €, il restait à notre charge, la somme de 17 342,46 € TTC.

L'espace cinéraire sera inauguré officiellement le samedi **15 septembre 2018**, en même temps que le musée de l'école. Une invitation nominative vous sera transmise, surveillez votre boîte aux lettres !

Concessions funéraires

Le cimetière de Sturzelbronn fonctionne actuellement avec un système de concessions libres, en terrain commun c'est-à-dire gratuit, ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes avec notamment, de nombreuses demandes d'inhumation provenant de l'extérieur ou de personnes étrangères au village, et surtout un manque de place se fait ressentir. Avec la création de l'espace cinéraire et conformément au

code général des collectivités territoriales (Art. L2223-13 à 2223-18). La commune a rédigé un règlement municipal du cimetière.

Ce règlement approuvé par le conseil municipal devra encore passer au contrôle de légalité de la Préfecture. La réglementation et la création de l'ossuaire permettront une meilleure gestion des emplacements et la commune pourra engager les procédures pour récupérer et supprimer les anciennes tombes à l'abandon.

Ainsi pour 2019 la commune passera aux concessions pour l'espace cinéraire mais également pour l'actuel cimetière. Plusieurs catégories seront proposées (tombe simple, double, ou avec caveau pour une durée de 15 et 30 ans).

Ces dernières seront étudiées et les modalités de capital fixées par le conseil municipal ainsi que la mise en place des divers registres réglementaires.

Les actuels propriétaires de tombes sur le cimetière de Sturzelbronn seront contactés avant la mise en œuvre des droits de concessions prévue pour l'année à venir.

La carte d'identité en un « clic » !

Dans notre dernier bulletin nous vous avons présenté les nouvelles modalités de demande et d'obtention de la carte nationale d'identité. Nous vous informons dorénavant que la mairie de Sturzelbronn a créé un compte en ligne permettant la dépose de toute candidature et documents nécessaires à l'élaboration ou au renouvellement de votre carte d'identité.

En vous présentant à la mairie aux horaires d'accueil du public ou sur rendez-vous, notre agent d'accueil sera en mesure d'effectuer, avec vous, les démarches nécessaires.

La retrait de la carte d'identité ne pourra cependant être réalisé que par le titulaire du dit document à la mairie de Bitche.

Dispositif « Voisins vigilants et solidaires »



En France, un cambriolage se produit toutes les 90 secondes. Le dispositif « Voisins Vigilants et Solidaires » est une réponse efficace à ce phénomène grandissant. Dans les quartiers profitant de ce dispositif, les mairies constatent une baisse des cambriolages de -40% par an !

Loin des grandes villes, le village de Sturzelbronn bien que paisible et en zone rurale, n'échappe pas à cette vague de cambriolages qui fait chaque années plusieurs victimes. Le dispositif « Voisins Vigilants et Solidaires » repose sur l'entraide et la convivialité entre voisins. Sur une plateforme informatique consultable par le voisinage identifié et filtré, on peut y échanger ses observations, ses dates de départs en vacances, ses absences etc... informés, les voisins proches s'engagent à « garder un œil » sur l'habitation, les environs et peuvent signaler aux autres usagers tout comportement ou passages suspects. A Sturzelbronn, il est tout à fait possible de créer cette « communauté » d'entraide sans avoir besoin d'une plateforme informatique. Communiquer son absence à son/ses voisin(s), mettre en route un réseau de « vigilance solidaire », peut également aider à lutter contre les cambriolages, même à petite échelle, surtout en période estivale, en gardant un œil sur la propriété de son voisin pendant son absence, noter l'immatriculation de tout véhicule suspect et le signaler aux forces de l'ordre...

Il est ainsi possible de créer un cadre de vie agréable où le partage, l'entraide et la solidarité sont les valeurs essentielles qui rassemblent le voisinage tout en dissuadant les cambrioleurs.

Plus de renseignements sur www.voisinsvigilants.org

Fauchage tardif, quand la commune s'y met !

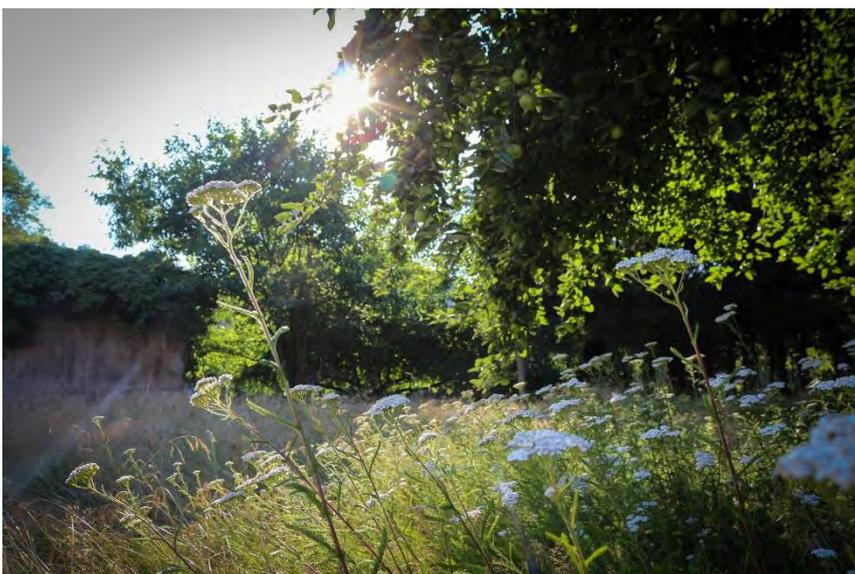


Vous avez été nombreux à avoir remarqué ou à nous questionner à ce sujet : pourquoi notre ouvrier communal ne coupe-t-il pas l'herbe comme à son habitude ? Pourquoi des zones entières, habituellement tondues à ras sont-elles épargnées par la faucheuse ? Souvenez-vous de l'article de notre dernier bulletin municipal (rubrique « Eco-gestes ») dans lequel nous avons vanté les mérites du

fauchage tardif ! Véritable tendance écologique dont les vertus ne sont plus à démontrer, cette démarche s'inscrit parfaitement dans l'opération « zéro phyto » en faveur de la biodiversité et la protection de l'environnement dans nos espaces de vie.

C'est ainsi que la commune de Sturzelbronn a décidé de participer activement à cette action en épargnant plusieurs zones bien choisies d'être fauchées tout l'été. C'est donc tout naturellement que de nombreuses plantes mellifères ont pu se développer librement et des graminées ont pu s'épanouir en toute quiétude tout en offrant gîte et couvert à toute une pléiade d'insectes et même de mammifères ! Pari réussi donc !

En plus de laisser un peu de répit à Dame Nature en cette saison estivale (des fauchages répétitifs s'avèrent dévastateurs !) et même si le spectacle peut surprendre, c'est tout un écosystème insoupçonné qui reprend vie et offre le spectacle de fleurs endémiques que nous pensions disparues.



Laissons donc la nature s'exprimer, elle le fait si bien !
L'opération sera reconduite l'an prochain.

Agenda : Noël des Séniors

Nous vous informons que la date de la prochaine fête de Noël des Séniors est déjà retenue, il s'agit du dimanche 13 janvier 2019. Prenez note !

Evidemment une invitation vous parviendra en temps et en heure !

Agenda : inaugurations

L'inauguration officielle de l'espace cinéraire ainsi que du musée de l'école aura lieu le [samedi 15 septembre 2018](#). Nous nous faisons une joie de vous y retrouver !

Nos joies...

Le 23 juin 2018, a été célébré en mairie de Sturzelbronn, le mariage de Franck OBRINGER et Sophie KREMPFER domiciliés à la Hardt. Toutes nos félicitations !

Également le 23 juin 2018, nous apprenons la naissance du petit Aaron Leduc au sein du foyer LEDUC-JOUGLET domicilié au 3 route de Neunhoffen ! Nos félicitations pour cet heureux évènement !

Nos peines

Bernadette LEPPERT née FORTHOFFER est décédée le 14 novembre 2017

Thekla LEPPERT née BRIESACH est décédée le 27 novembre 2017

Stanislas LEININGER est décédé le 19 décembre 2017

Bienvenue aux nouveaux arrivants

Nous souhaitons la bienvenue à

JOUGLET Laura ainsi que LEDUC Anthony, Aaron et Elliott au 13 rue de l'Abbaye

Maxime UFFLER et Thiffany GEHRES au 3 route de Neunhoffen

BRUCK Yannick au 21 rue Principale

Rappel des horaires

La période estivale est souvent propice aux travaux extérieurs et autres activités de plein-air.

Nous rappelons ici les horaires pendant lesquels les nuisances sonores sont tolérées :

- **du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 13h à 19h**
- **le samedi : de 8h à 12h et de 13h à 18h.**

Toute nuisance sonore est interdite les dimanches, les jours fériés et en dehors de ces plages horaires.

Si vous savez à l'avance que vous allez faire du bruit (dans le cadre d'une soirée d'anniversaire par exemple ou lors de travaux) il est préférable de contacter ses voisins et de les avertir. Ces derniers pourront se montrer tolérants si vous respectez des proportions raisonnables.

Le Sydeme lance son application mobile

Nous vous informons que Sydem'app, l'application mobile du Sydeme est désormais disponible sur les Stores en version Android et IOS.

Avec le lancement de sa nouvelle application mobile, le Sydeme donne accès aux habitants de son territoire à un nouvel outil idéal pour récupérer ses sacs multiflux et trier ses déchets en toute simplicité !



Grâce à la fonction géolocalisation de cette application, trouvez rapidement les lieux de permanences multiflux, les déchèteries, les plateformes d'enlèvement du compost et les points d'apport volontaire (verre, papier, textiles) proches du lieu où vous êtes ou d'un lieu que vous entrez dans votre recherche.

En créant son compte sur l'application, les données personnelles de l'utilisateur sont enregistrées et il sera alerté par notification et par email des prochaines permanences multiflux de la ou des communes qui l'intéressent. Il sera même possible de les enregistrer directement dans l'Agenda de son Smartphone.

La fonctionnalité ScanSydem'pass permet de mémoriser le code barre de son Sydem'pass dans l'application et il suffit ensuite de le présenter en permanence multiflux*.

Aussi, on accède en quelques clics aux horaires d'ouverture de sa ou ses déchèterie(s), on connaît les types de déchets acceptés, les points d'apport volontaire pour les emballages en verre, les papiers, les petits emballages en carton, les textiles et même l'itinéraire pour s'y rendre etc.

Toutes les actualités du Sydeme sont également relayées par des notifications pour informer les utilisateurs de l'application.

Cette application mobile est disponible en version IOS et Android. Elle est téléchargeable gratuitement sur l'Apple store et sur Google Play.

**Pour l'accès en déchèterie, l'identification est réalisée par lecture de la puce RFID du Sydem'pass : la carte doit donc être présentée physiquement.*

PLUi comment participer ?



L'objectif du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est de préparer l'avenir du territoire et de doter le Pays de Bitche d'une ambition renouvelée. Cette ambition sera portée et formalisée par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi.

Cette ambition sera ensuite traduite réglementairement dans le PLUi qui fixera en conséquence le droit du sol et de la construction qui s'appliquera sur le territoire des 46 communes pour les 10 à 20 prochaines années.

Des procédures de révision et de modifications peuvent être engagées à tout moment si le besoin le justifie, mais l'objectif est de fixer pour le territoire un cap solide et durable.

N'hésitez pas à vous **informer et à participer à cette procédure**.

Vous pouvez nous faire part de vos observations et remarques par courrier, mail ou via le registre mis à votre disposition à la mairie et au siège de la Communauté de Communes aux jours et heures habituels d'ouverture.

Votre avis nous intéresse !

Famille d'accueil, pourquoi pas vous ?



Jeunes lycéens étrangers, Allemands, Brésiliens, Mexicains, cherchent une famille d'accueil.

D'Allemagne, du Brésil, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.



Lilian, jeune allemande, a 15 ans et souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2018. Elle adore la musique et pratique du violoncelle. Elle aime aussi faire du vélo et du cheval, danser, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait les bras ouverts.

Alonso, jeune mexicain de 16, souhaite venir en France pour 10 mois. Il a de nombreux hobbies : jouer au golf et aux jeux vidéo,

lire, cuisiner, et faire de la danse aérienne. Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Vitoria, jeune brésilienne de 15 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 6 mois à partir de Septembre 2018. Elle aime lire, danser, voyager, marcher, visiter des musées, cuisiner et écrire. Elle rêve de maîtriser la langue française

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir". Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements : Christina LE DUC – Moselle

Christina.leduc_cei@yahoo.fr par téléphone 03.82.83.20.13 / 06.15.04.16.52

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo : Vanessa Simon – 02.99.20.06.14 vanessa@cei4vents.com

Articles : Patrick Balva, Philippe Lostetter, CCPB, CEI

Photos : Didier Behr, Philippe Lostetter, CEI





Faune & Flore locales



La Salamandre tachetée

(*Salamandra atra*)

Description

La salamandre terrestre est une des espèces les plus aisées à déterminer. Elle possède un long corps noir tacheté de jaune ou d'orangé et un épiderme d'aspect huileux. Ses déplacements sont lents et sa démarche pataude. Son organisme possède la capacité de régénérer des parties blessées ou perdues, et elle se défend de ses prédateurs en exsudant une neurotoxine : le samandarin. *Salamandra atra* est également appelée salamandre commune ou tachetée, ou salamandre de feu.

Habitat

La salamandre est répandue dans toute l'Europe jusqu'en Ukraine, mais est absente dans le sud de la péninsule Ibérique, en Grande-Bretagne, en Irlande et dans toute la Scandinavie. Il en existe de nombreuses sous espèces. On la trouve principalement dans des abris humides sous les pierres et les écorces, ou dans des troncs pourrissants. Elle préfère les boisements mixtes qui confèrent au sol une certaine humidité. L'habitat doit procurer de nombreuses caches et points d'eau. Alors qu'elle est très commune dans toute la Lorraine et dans les forêts des Vosges du Nord, elle est singulièrement absente dans la majeure partie de la plaine d'Alsace en dessous de 200m, ce qui constitue la deuxième plus grande zone d'absence de l'espèce en France. Elle est cependant très présente dans le nord de la plaine, notamment en forêt de Haguenau. De nombreux spécimens ont pu être observés dans la forêt de Sturzelbronn et environnante.

Comportement

C'est un animal nocturne qui se déplace lentement. Son acuité visuelle est suffisamment aiguë pour qu'elle puisse retrouver ses différents lieux de vie. La salamandre subit des mues successives au cours de sa croissance. Confiant dans le venin qu'elle sécrète, la salamandre ne craint pas les prédateurs et n'hésite pas à s'engager en terrain découvert. L'animal emploie différentes méthodes de chasse. Lorsqu'il y a suffisamment de lumière, l'action sera axée essentiellement sur le mouvement de la proie, et en phase nocturne, c'est l'olfaction grâce à l'organe voméronasal de l'animal qui primera. Aux premières gelées, elle rejoint ses quartiers d'hiver, généralement une galerie souterraine abandonnée.

Reproduction

Contrairement aux autres Amphibiens qui gagnent l'élément liquide pour se reproduire, la salamandre terrestre s'accouple à terre. Après la phase de la parade nuptiale, le mâle lâche un spermatophore que la femelle absorbe par le cloaque. Cette dernière porte les embryons pendant huit à neuf mois et ne gagne un point d'eau que pour libérer les larves à la fin de la période embryonnaire. Les membranes cèdent au moment où les larves tombent dans l'eau. La durée de développement est d'environ quatre à six mois et les individus formés atteignent la maturité sexuelle sur une période s'étalant de deux à quatre ans.

Après un accouplement réussi, la femelle parvient à conserver en elle la semence du mâle pendant plusieurs années et n'a donc pas besoin de nouveau partenaire pour donner de nouvelles générations.

Régime alimentaire

La salamandre se nourrit essentiellement de cloportes, de petits coléoptères aux élytres mous et de petites limaces. Mais vers de terre et araignées entrent également dans la composition des menus.

Particularités

L'animal ne possède pas de sacs vocaux mais il est capable d'émettre de légers grognements qui n'ont pas réellement d'utilité dans la communication entre individus, car les urodèles ne possèdent ni oreille moyenne, ni tympan. Ce phénomène de pialement résulterait de mécanismes de pression de l'air qui seraient exercés en cas de peur.

Menaces

La salamandre terrestre est protégée dans la plupart des pays d'Europe car elle a été inscrite à l'annexe III de la convention de Berne. En France, en Allemagne, en Suisse et en Autriche, elle est classée dans la liste rouge des espèces menacées du fait de la réduction de ses populations et de la disparition de ses habitats. En dépit de sa protection légale dans nombre de pays, la salamandre est en régression dans toute l'Europe depuis au moins un siècle. Sensible aux pesticides et à la fragmentation éco-paysagère, notamment par les routes, qui constituent la première cause de mortalité des salamandres. La salamandre semble attirée par le macadam chaud et humide après les pluies d'été et de nombreux cadavres sont retrouvés sur ces routes lorsqu'elles sont fréquentées. On peut très souvent le constater sur la route forestière entre Sturzelbronn et Erbsenthal ou Eguelshardt.

Depuis les années 1980-1990, deux grands moyens ont commencé à être mis en place pour tenter de protéger l'espèce : la protection de ses habitats (bois, mares, cours d'eau lents...) par des réserves naturelles par exemple et la restauration ou la production de « corridors biologiques », avec le cas échéant des « écoducs » lui permettant de passer sous une route.

Néanmoins, l'époque des rassemblements de centaines ou de milliers de salamandres, évoqués il y a plus de 100 ans, notamment en Europe centrale, semble révolue.

Les légendes autour de la salamandre



La salamandre tachetée a depuis longtemps gagné la confiance de l'Homme, du fait de son apparence extérieure plutôt frappante. Sa forte notoriété n'a cependant pas toujours été à son avantage. La salamandre a été longtemps considérée comme engendrée par le feu ou capable d'y survivre. Il est en tout cas probable que des salamandres cachées ou hibernant dans des bois morts, aient autrefois été vues s'échappant d'un foyer de cheminée laissant penser qu'elles aient été engendrées par le feu ou y résistant. D'ailleurs le nom commun « salamandre de feu » dérive de cette croyance.

Zoom sur

La tactique



de la tique !

MALADIE DE LYME ET PREVENTION DES PIQÛRES DE TIQUES

La maladie de Lyme : qu'est-ce que c'est ?



La maladie de Lyme, ou Borréliose de Lyme, est une infection due à une bactérie (microbe) transportée par une tique. La tique peut transmettre la bactérie à l'homme au moment d'une piqûre.

La maladie de Lyme n'est pas contagieuse.

Elle ne se transmet pas par contact avec un animal porteur de tiques (oiseaux, chiens, chats) ni d'une personne à une autre.

Toutes les tiques ne sont pas infectées par la bactérie responsable de la maladie de Lyme.

Quels sont les signes ?

Dans les 3 à 30 jours après la piqûre, la maladie de Lyme peut apparaître d'abord sous la forme d'une plaque rouge qui s'étend en cercle (on parle d'érythème migrant) à partir de la zone de piqûre, puis disparaît en quelques semaines à quelques mois.

Avec ou sans plaque rouge, il faut consulter un médecin en cas de symptômes grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle quelques semaines à quelques mois après la piqûre. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.



Après plusieurs mois ou années, en l'absence de traitement, des atteintes graves des nerfs, des articulations, du cœur et de la peau peuvent s'installer.

Comment se protéger avant de sortir dans la nature ?

La meilleure façon de se protéger lors des promenades à la campagne, en forêt, dans la nature ou dans les parcs, c'est d'éviter de se faire piquer par les tiques.

Il est donc conseillé de porter des vêtements longs qui couvrent les bras et les jambes, un chapeau, et de rentrer le bas du pantalon dans les chaussettes. Restez sur les chemins, évitez les broussailles, les fougères et les hautes herbes.

On peut aussi mettre des répulsifs contre les insectes sur la peau ou sur les vêtements en respectant le mode d'emploi.

Pensez à prendre avec vous un tire-tiques disponible en pharmacie.

Comment se protéger en revenant d'activités dans la nature ?

Pour éviter la maladie de Lyme, il faut absolument retirer la ou les tiques le plus rapidement possible : plus une tique reste accrochée longtemps, plus elle risque de transmettre la bactérie. Les tiques peuvent rester accrochées sur la peau ou le cuir chevelu sans qu'on s'en aperçoive car leur piqûre n'est pas douloureuse ! Les tiques sont plus actives entre **avril** et **novembre**.

Il faut donc vérifier soigneusement l'ensemble du corps, en particulier les aisselles, les plis du coude, derrière les genoux, le cuir chevelu, derrière les oreilles, et les régions génitales pour trouver une ou des tiques.

N'hésitez pas à demander de l'aide à un proche pour examiner certaines parties du corps moins accessibles (dos, cheveux). Utilisez un miroir si vous êtes seul(e).

Que faire en cas de piqûre ?

COMMENT RETIRER UNE TIQUE ?

- Ne mettez aucun produit sur la tique
- Ne tentez pas de la retirer avec les ongles



Utilisez un tire-tique :

Glissez le crochet sous la tique sans l'écraser, au plus près de la peau. Tournez doucement jusqu'à ce que la tique se décroche.

Après avoir enlevé la tique, désinfectez la peau avec un antiseptique

Attention : une fois enlevée, la tique peut encore piquer. Après l'avoir tuée sans l'avoir touchée à mains nues, il faut la mettre dans un mouchoir ou sur un bout de scotch qu'on jettera à la poubelle.

Y a-t-il un traitement après une piqûre de tique ?

En cas de piqûre, surveillez la zone piquée. Si une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle ou d'autres symptômes (symptômes grippaux, paralysie etc...) apparaissent dans le mois qui suit la piqûre, consultez sans tarder un médecin. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.

Où trouve-t-on des tiques ?

Les tiques sont répandues partout en France, surtout en-dessous de 1 500 mètres d'altitudes. Elles vivent essentiellement dans les zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies, les jardins et les parcs forestiers.

Quelles sont les personnes les plus exposées ?

Les professionnels qui travaillent dans la nature : bûcherons, sylviculteurs, gardes forestiers, gardes-chasse, gardes-pêche, jardiniers etc...

Les amateurs d'activités dans la nature : promeneurs et randonneurs en forêts, campeurs, chasseurs, ramasseurs de champignons etc...

Source :



Tous Eco-Citoyens

Agir ensemble pour l'environnement

Jardiner avec les insectes Favoriser la biodiversité en son jardin

Suite à l'article de notre dernier bulletin dédié au fauchage tardif, nous vous proposons aujourd'hui un complément très intéressant pour qui souhaite se lancer dans le jardinage éco-responsable et intelligent. En partenariat avec [HYMENOPTERA – Le jardin écologique d'Obersteinbach](#), Sébastien HEIM, jardinier passionné et fondateur d'HYMENOPTERA, nous livre ici quelques pistes et astuces pour un jardinage respectueux de l'environnement.

Favoriser la biodiversité en son jardin avec le principe des trois zones.



Les abeilles sauvages meurent, leurs populations s'effondrent dramatiquement. Les guêpes, les bourdons et les papillons subissent le même sort : 80 % de la biomasse d'insectes volants a disparu ces quinze dernières années, c'est une catastrophe. Malheureusement, le public ne le sait pas et il ignore en général que les abeilles et les guêpes sauvages sont constituées de plus d'un millier d'espèces en France, chacune ayant des exigences spécifiques... L'hyper simplification de l'environnement (agriculture intensive, fauches communales et le gazon stérile des particuliers) est la cause principale de ce terrible effondrement avec le

concours des pesticides. Je vous encourage à l'action chez-vous en votre jardin afin de venir en aide aux hyménoptères, aux lépidoptères, aux coléoptères ainsi qu'à la biodiversité en général. Vous trouverez dans cet article de multiples suggestions pour favoriser la biodiversité en votre jardin. [Hymenoptera](#), le jardin écologique est composé de très nombreux biotopes sur une surface de 42 ares. La protection de la biodiversité est sa vocation. Il est important de respecter la constitution en trois zones :

1. La zone tampon : la zone tampon est composée de tas de branches, de tas de bois mort ou de pierres. Cette zone agit comme un filtre, abritant nombre d'animaux : crapauds, grenouilles, hérissons, belettes qui y trouvent le gîte et le couvert. « Si vous avez une belette vous pouvez être tranquilles avec les rongeurs. Les jardins sauvages favorisent la biodiversité, les jardins propres sont impropres à la vie ! ».
2. La zone maigre : est constituée d'un substrat de culture dépourvu d'azote et pauvre en engrais. « C'est dans ces milieux pauvres que l'on trouve le plus de diversité florale puisque les plantes à fleurs n'ont pas de concurrences avec les graminées. Les plantes à fleurs sont à-même de se ressemer et de coloniser les lieux. »
3. La zone potagère : est constituée de carrés et de buttes lasagnes qui ponctuent l'ensemble du jardin. Elle permet de produire des légumes frais et sains sans intrants chimiques.

« Les limaces, les rongeurs et autres ravageurs de cultures feront le festin des animaux qui se cachent dans les zones tampons. Une belette mange un mulot par jour et un orvet est capable de dévorer 15 limaces au quotidien ! On comprend donc ici l'importance de la zone tampon qui abrite ces animaux utiles et qui revêt, tel un manteau douillet et protecteur, l'ensemble du potager. Un tel jardin permet

l'équilibre entre les animaux auxiliaires et les ravageurs de cultures. Avec ce type de disposition, vous pouvez obtenir cet équilibre en 3 ou 4 ans, tout en profitant d'un jardin changeant, merveilleux, riche en couleurs et biodiversité. »

Exemples de biotopes ou manières d'attirer les animaux dans votre jardin



La belette, ce mignon petit mammifère de la famille des mustélidés est fascinant. En plus d'être belle, elle est très utile au jardin car elle fait la chasse aux campagnols et aux mulots. Pour l'attirer, n'hésitez pas à serti votre jardin de tas de bois mort, de pierres et de branchages. Sachez qu'une belette mange un mulot par jour, elle se montre performante pour limiter les dégâts des rongeurs au potager. Un couple fait deux portées par an avec 4 à 6 petits à chaque fois. Vous avez tout intérêt à favoriser ces animaux dans votre jardin !

Hôtel à insectes

Voici quelques photos du nouvel hôtel à insectes, il est quasiment achevé, il reste à remplir le tout et à végétaliser le toit avec des plantes mellifères adaptées.

L'ensemble a été réalisé avec des tuiles perforées (strangfalziegel) que je me suis procurées en Allemagne ainsi qu'avec les éléments en bois de chêne provenant de vieux fûts. La maisonnette est composée de 24 briques agglomérées posées sur 5 plaques en béton au sol. Le toit est fait avec une plaque en inox ferrique de 5 mm d'épaisseur. C'est aussi simple que ça.



Le « caveau » à insectes

Afin de réaliser ce genre de paradis pour les larves de coléoptères, il convient de creuser un trou de 50 à 70 centimètres de profondeur. Ensuite, il suffit de combler l'excavation avec du bois de diverses essences et de différentes tailles jusqu'à 1 mètre de hauteur au-delà du niveau du trou. Les insectes ne tarderont pas à pondre dans le bois afin que leurs larves s'y développent, ce qui va attirer des prédateurs ; les mousses et les champignons investiront l'ensemble très rapidement, créant de nouveaux écosystèmes à leur tour puisque nombre d'invertébrés s'en nourrissent et s'y abritent à l'instar des myriapodes ou encore des collemboles, etc... Ce genre de réalisation comporte de très nombreuses cachettes qui permettront à une myriade d'espèces d'aller s'abriter dans les interstices. Les amphibiens et les reptiles affectionnent particulièrement ce genre de caveau... Le Troglodyte mignon fera la chasse aux insectes. In Fine, les hyménoptères investiront les trous abandonnés par les insectes xylophages afin de les utiliser en guise de loge alvéolaire... Simple et efficace !



La zone maigre

Les zones maigres sont des parcelles dépourvues d'azote. Pour les mettre en place il suffit de déverser un mélange de sable et de gravier sur le sol en couche de 30 à 50 cm d'épaisseur, on peut également utiliser des tas de sable pur ou un mélange de briques, de tuiles et de béton concassé. Une autre méthode consiste à enlever les couches de terre arable et riche, de la transporter ailleurs pour une utilisation au potager par exemple.

Une zone maigre permet aux fleurs de se développer et de coloniser les lieux puisqu'elles ne subissent la concurrence ni des graminées, ni d'autres plantes dites nitrophiles. Ces plantes adventices gourmandes en azote et à la croissance agressive s'en trouvent grandement diminuées, elles ne représenteront donc aucun danger pour les fleurs que vous cultiverez. Plus un terrain est maigre plus il sera pourvu en diversité florale, ce qui est l'endroit rêvé pour les butineurs qui s'y bousculent !



HYMENOPTERA : visite guidée !

Ce jardin sauvage est dédié aux insectes ainsi qu'à la protection de la biodiversité en général. Il inclut également des techniques de permaculture. Au fil d'une visite guidée absolument passionnante de 90 minutes, vous découvrirez que l'on peut avoir un jardin sauvage, maîtrisé et splendide !

Hymenoptera propose des visites guidées pédagogiques en Français et en Allemand en 90 minutes tous les samedis et dimanches, d'avril à octobre à 14 h 00 et à 16 h 00.

Possibilité de visites guidées en semaine sur rendez-vous. Une participation de 5 euros est demandée par adulte.

Superficie : 42 ares

Animations :

Expositions, installations, Fête des plantes, dédicaces de livres etc...

En juin : Rendez-vous aux Jardins

15 et 16 septembre 2018 : Journées Européennes du Patrimoine

Autres / Particularités : Découverte des plantes sauvages comestibles du moment.

Contact : Sébastien et Kamila HEIM / 7 rue Principale – 67510 OBERSTEINBACH

Tél. 09 54 69 36 19 ou 06 51 82 57 01 / site internet : www.hymenoptera.fr



Article : Philippe Lostetter

Sources et photos : www.hymenoptera.fr / Dernières Nouvelles d'Alsace / Parcs et Jardins d'Alsace

RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI

Vous êtes nombreux à faire l'effort de trier de vos déchets selon les règles et le Pays de Bitche est en tête des « bons trieurs » et nous vous en remercions !

Cependant, trop nombreuses sont encore les erreurs de tri récurrentes. Ces erreurs bloquent le cycle de traitement des déchets, certaines endommagent les machines chargées du tri initial des sacs.

Que mettre dans mon sac vert ?

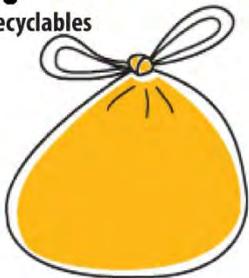
Les biodéchets



Restes alimentaires et de préparation de repas (restes de repas, de viandes et poissons, épluchures de fruits et légumes, marc de café, sachets de thé...), papiers souillés (mouchoirs, essuie-tout...), assiettes en carton, petits déchets verts, litières d'animaux (sciures, paille et copeaux de bois uniquement).

Que mettre dans mon sac ORANGE ?

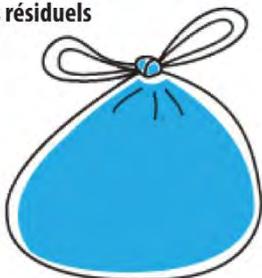
Les recyclables



Briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique (avec leurs bouchons), journaux, revues, magazines, cartonnets, emballages en acier et en aluminium.

Que mettre dans mon sac BLEU ?

Les résiduels



Films et barquettes alimentaires, déchets minéraux (coquilles de crustacés et litières de chats), sacs et sachets plastiques, pots de beurre/crème/yaourt, éponges, lingettes nettoyantes, couches culottes et contenu de la poubelle de salle de bain (disques démaquillants...), vaisselle cassée, pots en terre cuite.

Le verre dans tous les cas :



A vos photos...

Notre village à travers vos clichés



Remarquable cliché d'un Sympétrum rouge sang (*sympetrum sanguineum*), un insecte qui ne passe pas inaperçu de par sa flamboyante parure ! Un formidable coup de chance de pouvoir prendre cet insecte en photo de la sorte et dont ont pu profiter les randonneurs A. et C. Frumholz de Bitche et webmasters du site vosges-du-nord.fr en passant tout près de l'étang du Welschkobert supérieur.

Envoyez vos photos à mairie.sturzelbronn@tubeo.fr !

Carnet de bord d'un jeune soldat

Il y a quelques années, en lisant le livre « Lettres à Maïou », Alphonse Steiner, alors maire de Sturzelbronn, a eu l'idée d'installer une stèle en hommage aux soldats du 55^e régiment de chasseurs alpins, morts au Kreuzberg, le 9 juin 1940. Mais faute de temps, c'est un conseiller municipal, Jean-Paul Landré, qui s'est documenté sur ce récit et a fait des recherches pour retrouver le compte rendu de l'embuscade et les parents des disparus. Il est ainsi parvenu à prendre contact avec Maïou qui a fait imprimer l'ouvrage à partir des lettres que lui envoyait son fiancé de l'époque, le lieutenant Pierre Blanc. Il lui écrivait tous les jours pour lui raconter la guerre et vanter les charmes de ce beau coin de France. Le fils du caporal Marcel Compan et le frère de sous-lieutenant Jean Guidoni ont aussi pu être retrouvés. La stèle dite du « Kreuzberg » fut érigée le 9 juin 2011 en présence de Maïou, Rodolphe Trouilleux et du couple Compan dont le mari, né en septembre 1940, n'a jamais connu son père. (extrait article RL du 22/09/2014)



L'histoire aurait pourrait s'arrêter là...

Jusqu'au jour où notre conseiller municipal Jean-Paul reçut un courrier envoyé depuis les Bouches du Rhône... A la lecture de ce courrier, un certain M. Gondran se présente comme étant le fils de Maurice Gondran né en 1916 et incorporé au 55^e régiment de chasseurs alpins en 1939, soit le même régiment que nos cinq soldats tombés dans l'embuscade au Kreuzberg la nuit du 9 juin 1940 !

A la recherche de renseignements sur le parcours militaire de son père, M. Gondran souhaite avoir plus amples renseignements sur les événements, les lieux et les conditions de vie des soldats au sein de ce régiment. En guise de fil conducteur, M. Gondran livre un exemplaire du journal de bord de son père, Maurice Gondran dont nous vous livrons ici quelques extraits...

Fin observateur et poète dans l'âme, découvrez le récit romanesque et émouvant d'un soldat en mission.

FRANÇAISE	CARTE D'IDENTITÉ MILITAIRE	N° 043436	B 1
OFFICIER	NOM	[REDACTED]	
Signes particuliers	PRÉNOMS	Maurice, Louis	
Im68	Né le	28-10-1916	MARSEILLE
taille	Né le	A	MARSEILLE
Signature du Titulaire	N° Matricule	35-131-03194	Bouches du Rhône
	N° Départ. ou Pays	1-1-1-6-11-011310,5,5 4.8.2	
	N° Né-Qua	[REDACTED]	
	DELEVANCE le	10 décembre 1972	
	Le Colonel MALABRE	Commandant la Gendarmerie	
	Signature	[Signature]	

Montées en lignes.

Dans la nuit du 11 au 12 avril (1940), nous quittons Woerth par sections. Les hommes ont bon moral. Maintenant tout se passe sans heurt, la machine est rodée. Chacun a sa tâche bien déterminée et l'accomplit allègrement.

Nous marchons comme des automates et traversons une région inondée. Au petit jour, après avoir longé la Zingel du Nord, région féérique, nous atteignons

Baerenthal où les sirènes mugissent sans fin. Est-ce une alerte aérienne ? Le camouflage « voir sans être vu » est vite réalisé puisque nous sommes sous bois. S'admire de mon coin, le petit village que je domine. Avec son clocher minuscule, il ressemble à celui que l'on place dans des boules de verre et qui font la joie des enfants parce que secoués, il semble être sous la neige.

Nous continuons la progression et passons à Baumstein où notre Colonel vient d'installer dans une auberge, le PC du Régiment. Nous traversons Eguelshardt, bondé de troupes et mettons directement le cap vers le Nord-Est. A deux kilomètres environ, halte casse-croûte et chacun de tirer de sa boîte ronde, grise ou verdâtre, des écheveux de singe. Les hommes mangent « un

morceau » en coupant de leurs couteaux chaque bouchée de pain. Ils mastiquent lentement, consciencieusement. Une délégation de catalans, avec Nogues, Verdaguer et Armangau en tête, vient me trouver, quart en main, pour plaindre de ce que le cuistot ne leur a point donné leur ration réglementaire, à savoir « plein à ras bord ». Je constate qu'il en manque à peine un centimètre et encore, en ont-ils fait tomber au cours de leurs récriminations !

Ces catalans sont des travailleurs acharnés, bons enfants, mais « rouspeteurs » à l'extrême. Tout leur est bon pour se plaindre. Les canons (?) deviennent de plus en plus nombreux. Je n'aurais jamais cru qu'il existait tant de calibres et de types différents. Il me revient à l'esprit qu'en 70. et en 14, il avait été fait appel aux canons de Marine. Peut-être est-ce le cas ici ? D'énormes monticules de roudins dissimulent des dépôts d'obus. Cette région, truffée d'artillerie porte hauts nos coeurs. Chacun se sent maintenant sérieusement épaulé. Qui s'y frotte, s'y pique !

Nous parvenons enfin à la chicane de Glasbronn. Une vraie fourmilière d'hommes cette chicane, à croire que les deux Régiments s'y sont donné rendez-vous ! Tout le monde parle, hurle, commande. Et dire que nous sommes à bonne distance de l'artillerie allemande et pourtant aucun coup ne retentit. En temps de paix, la région était certainement plus bruyante et guerrière en raison de la proximité immédiate du camp de Bitche à notre gauche.

Un corps franc vient de se déployer en tirailleur et prend la direction plein Nord. Les hommes vont d'arbres en arbres. Cet étalage, qui nous paraît bien théâtral, a pour but, paraît-il, d'escorter une « grosse huile » en visite du front.

Enfin, après des recherches multiples, je réussis à accrocher le lieutenant Campaux qui a servi sous les ordres de mon père au 141^{ème}. Grand, brun, d'aspect maladif, il me donne quelques indications sur mon point de destination. Je suis détaché avec ma section de mitrailleuses et la section d'engins avec l'adjudant Balada à la disposition du lieutenant Villars, chef de section de Ft. Nous formons tous un point d'appui qui se situe au Schindereck. Des guides doivent nous conduire à mon but final.

X X
X

Le Schindereck (22 avril - 2 mai 1940)

Nous marchons sous bois en file indienne et en silence.

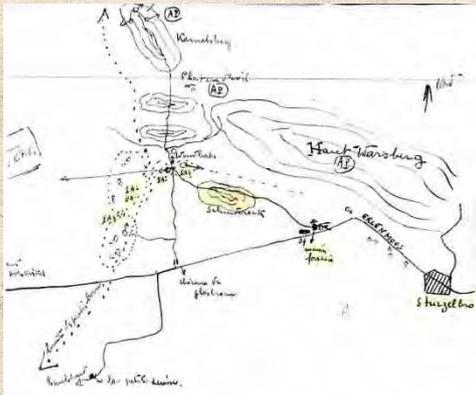
Bientôt nous parvenons à une large route goudronnée qui est coupée d'énormes entonnoirs et d'arbres abattus. C'est paraît-il la route nationale Bitche-Wissembourg via Sturzelbronn, parallèle à la frontière. Nous la traversons et empruntons un chemin couvert de sable jaune. Tout est calme, « les allemands ne sont pas loin » me dit mon guide. Sur ces bonnes paroles, je fais mettre l'arme à la main et approvisionner les fusils. Des tranchées ou des « trous gamelin » inoccupés jalonnent souvent notre route.

Bientôt nous prenons un sentier sur notre droite et commençons à monter. Notre guide jusqu'alors peu prolixe m'annonce que le Schindereck est un piton boisé qui domine de ses 416m la plaine de Bitche. Il fait partie de la ligne de résistance. Nous traversons un point d'appui, puis une chicane, gardée par un groupe de combat, nous fait pénétrer dans notre secteur programmé.

Je me présente aussitôt au lieutenant Villars, chef du dispositif. Au physique, 100kg ou plus, 35 ans, collier noir-de barbe, tête énorme, air énergique de général italien - il ressemble du reste à Italo Balbo, héros des Pôles. Architecte de la ville de Marseille, notre mentor en a l'accent. Placide, certes, il l'est et n'entre pas dans la catégorie des affolés. Par contre en bon méridional, il m'apparaît vouloir se décharger de toute tâche astreignante, en l'occurrence sur moi-même, alter ego tout désigné.

Son Pc, le mien, est une excavation confortable couverte de rondins au sommet même du Schindereck. « Les obus passeront au-dessus ou frapperont au (?) »

Maintenant faisons le tour du propriétaire.



Le Schindereck se présente sous la forme d'un pain de sucre boisé, qui domine toute la région, ce qui est inquiétant du reste. En direction du Nord, il est couvert d'un chapelet de trois avant-postes : le Col du Windhals avec le lieutenant Dornand, le Plateau d'exil avec le lieutenant Colonna et le Kamelsberg qui s'érige comme une langue jusqu'à la frontière.

Sur notre droite, à 800m dans la vallée du Erlenuos et à proximité immédiate, une maison forestière et la route de Bitché en direction de Sturzelbronn.

Vers le Nord-Est, la masse imposante et boisée du Haut-Varsberg se dresse de ses deux petites ruines presque (?), à 800m de nous. A l'Ouest, à travers des éclaircies, nous apercevons Haspelschiedt et à nos pieds, l'immense plaine de Bitché, où se détache à 3km environ, l'énorme ouvrage du Grand Hohekirkel. Ses deux coupoles en acier, semblent de beaux seins de femme et laissent songeur, tout en faisant plaisir.

Du côté ami, il ne faut compter dans l'urgence que sur soi-même car il faut aller à 5km vers (?) pour commencer à trouver quelques casemates de la Ligne Maginot et des troupes d'intervalles aux bérets kaki. Somme toute, c'est la même situation angoissante qu'à Runkling. Nous constituons l'ossature d'avant-postes sacrifiés de la ceinture bétonnée.

Je m'extasie devant ces niches protégeant des coups fusants hauts ou percuteurs les arbres, devant ces abris sous tôle métro (tôle ondulée), offrant confort et sécurité. Que ces chants de tir sont remarquables avec ces immenses coulées allant en s'évasant et tracées au cordeau. Que ces barbelés profonds font plaisir !

La garnison peut tenir un mois en vivres et munitions.

Que demande le guerrier !

X X
X

Le Schindereck aujourd'hui



Source / croquis : Journal de bord du Ss-Lieutenant Maurice G. du 55^{ème} RIA / Républicain Lorrain

Photo : Jean-Paul Landre - Croquis : Maurice G / Retranscription : Ph. Lostetter

Les noms des personnes citées ont été volontairement modifiés.



Sentiers & découvertes



Sites et sentiers remarquables à Sturzelbronn

Le Glockenfelsen (alt. 345 m)

Le rocher aux cloches



Dans la catégorie des sites et rochers remarquables, nous vous proposons dans cette édition, de nous intéresser à un exemplaire humble de par sa visibilité mais extrêmement généreux pour le curieux ou le promeneur qui parviendra à s'en approcher. Car on ne va pas vous le cacher, partir à la conquête du Glockenfelsen relève plus du parcours de l'aventurier que de la simple randonnée. Le site n'est pas desservi par un sentier ou un accès direct et est de surcroît totalement invisible sur toute carte topographique ! Mystère ?



Pour vous y rendre, il vous faudra accéder tout d'abord au sommet du Kreuzberg, l'idéal étant depuis le chemin forestier partant depuis la RD 35 et montant vers la colline. Arrivé à la croix du Kreuzberg, emprunter le sentier sur la crête en direction du hameau de la Bremendell. A environ 250 mètres, sur votre droite et sans indication aucune, s'ouvrira une brèche dans le massif boisé. En suivant cette brèche, vous parviendrez au Glockenfelsen par son sommet. Gare aux tiques en période estivale, le site en est infesté !

Description



Juché à flanc de colline et semblable à une carapace d'une tortue endormie, le Glockenfelsen ne paie pas de mine et pourrait décevoir l'habitué des sites plus imposants. Mais en s'en approchant, le mastodonte révèle peu à peu sa carrure phénoménale. En le longeant on découvre alors toutes une série de niches et grottes, rythmées par d'exceptionnels sabliers de grès rose qui semblent soutenir le plateau supérieur.



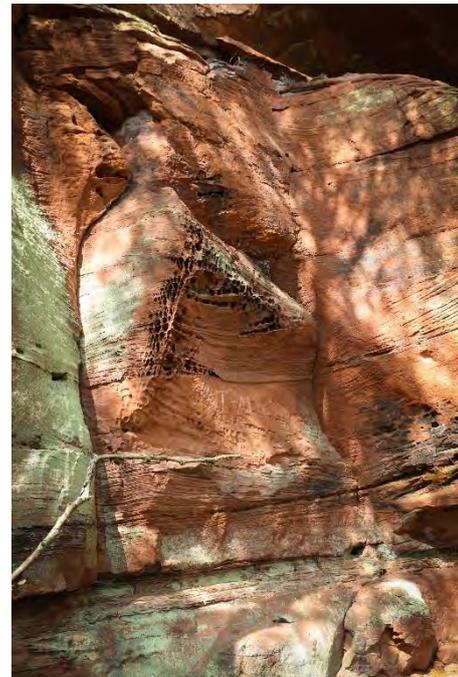
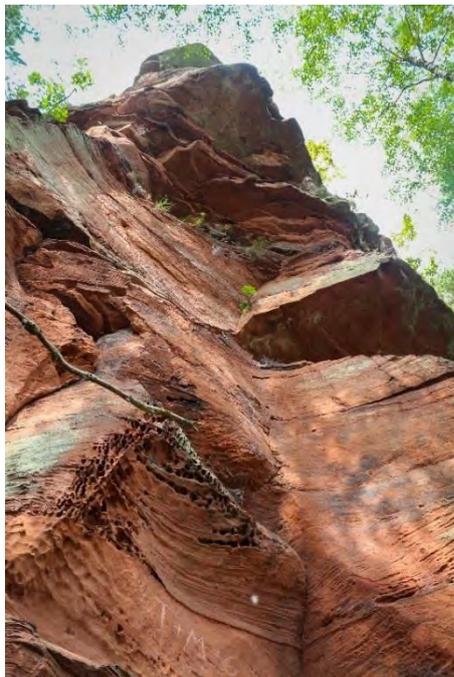
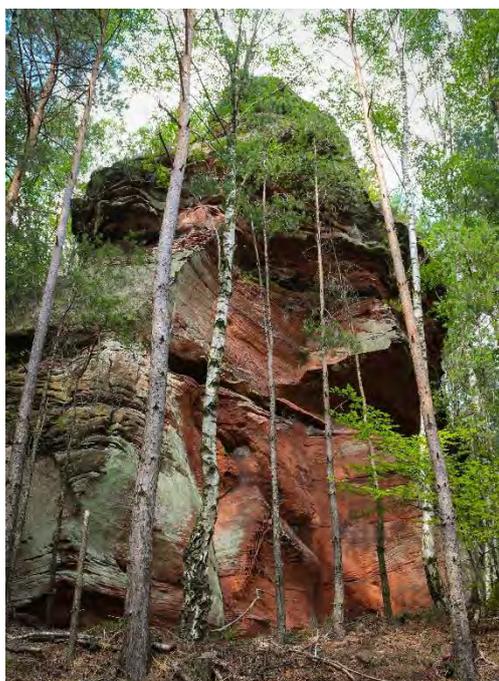
Avant d'y grimper, nous vous invitons à faire le tour complet du rocher pour le laisser vous dévoiler toute sa hauteur et magnificence ! On comprend vite pourquoi le site est introuvable et difficile d'accès, tant la forêt environnante est dense, quasi infranchissable. Les arbres caressent de leurs branches la roche du Glockenfelsen, comme pour le préserver ou

garder secret une partie de son histoire.

La paroi sud du Glockenfelsen est époustouflante de verticalité ! On se retrouve face à un véritable mur de grès bariolé, dont les couleurs flamboyantes se mêlent aux ombres vacillantes des arbres. Le tableau est particulièrement remarquable les jours ensoleillés !

A certains endroits, l'érosion de l'air et des pluies ruisselantes a creusé de véritables œuvres d'art quasi fantomatiques ; caractéristique propre au fragile grès des Vosges. Le silence presque monacal de l'endroit, face à l'énormité du site invite à une longue et minutieuse contemplation du monument et ses anfractuosités. La nature dévoile ici toute sa splendeur.

Le spectacle à lui seul suffirait à vous couper l'envie de tenter l'escalade du plateau supérieur ! En longeant sa base et remontant sur la colline, le rocher dévoile encore et toujours de nouvelles facettes insoupçonnées. La structure meurtrie de millénaires d'éboulements et de tourments météorologiques est remarquable de diversités.



Sous le plateau supérieur, il vous sera facile de trouver quelques points d'appui pour en tenter l'escalade. Attention toutefois car la végétation y est dense et un épais tapis de myrtilles, fougères et lichens anciens rendent l'accès friable et difficile. De plus, de nombreux renards y ont été observés, ouvrez l'œil et ne perturbez pas la nature ! Le plateau sommital du Glockenfelsen est étonnamment décevant, la forêt environnante obstrue toute possible vue alentour. Vous devinerez çà et là, à travers une momentanée percée de la canopée forestière, un point de vue furtif vers la vallée. Dommage ! Surtout en voyant certains clichés des années 2009 qui laissent imaginer une visibilité dégagée et une vue plongeante fort appréciable !



Vue depuis le sommet en 2009



Vue depuis le sommet en 2018

Antenne collective

Dans les années 60, la municipalité de Sturzelbronn, conjointement avec l'entreprise Schwartz-Hum décident de mettre en place une antenne collective pour capter les ondes hertziennes. La commune de Sturzelbronn,

enclavée de par sa situation en pleine contrée vallonnée, était fortement pénalisée en matière de couverture hertzienne. En installant cette antenne collective au sommet du Glockenfelsen, il était alors possible de capter un grand nombre de chaînes de télévision et de redistribuer le signal capté aux habitants de la commune, moyennant un raccordement au « réseau ». Cette technique, bien qu'aléatoire et dépendante des conditions météo a été abandonnée vers la fin des années 80 au profit du réseau câblé mis en place par le Syndicat des Communes du Pays de Bitche. L'antenne collective fut démontée mais la structure est toujours visible aujourd'hui au pied du rocher. Avis aux amateurs de ferraille !

Mis à nu!

Par le passé, les habitants de Sturzelbronn avaient l'habitude de voir la colline du Glockenfelsen régulièrement sujette à des coupes « à blanc » de la forêt. Cette entreprise mettait alors le rocher du Glockenfelsen entièrement à nu, permettant de le voir dans sa totalité. Cette pratique n'ayant plus cours depuis plusieurs années déjà, il ne reste que quelques clichés et cartes postales pour ce souvenir de cette vue rare et originale. La forêt ayant repris ses droits, le rocher est désormais bien dissimulé dans l'épais manteau boisé qui aujourd'hui le garde secret.



La légende du Glockenfelsen



L'évocation du Glockenfelsen n'est pas sans faire référence à une légende et des histoires qui ont animé et animent toujours de nombreux passionnés. Il est fait référence à un trésor, que des moines de l'abbaye cistercienne y auraient dissimulé afin de le mettre à l'abri des pillages, très fréquents lors d'une période mouvementée de l'Histoire. Voici quelques extraits d'archives anciennes relatant cette théorie.

« STURZELBRONN : Le trésor du Glockenfelsen :

Les moines de l'abbaye cistercienne de Sturzelbronn auraient caché leurs richesses et des cloches sous un rocher-le Glockenfelsen ou Roche des

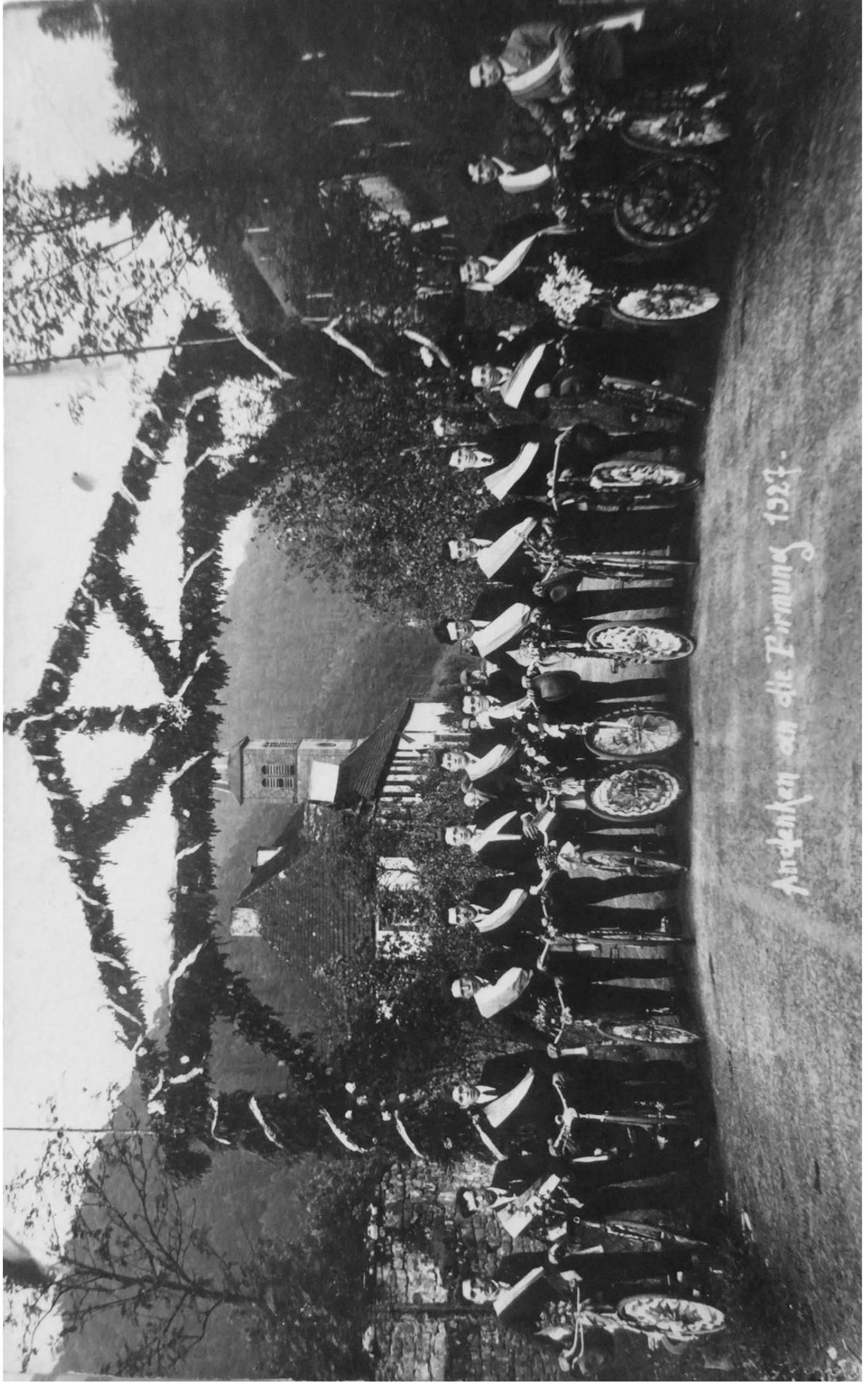
Cloches-situé non loin de leur abbaye.

Ce rocher très pointu renferme, dit-on, de nombreuses grottes et cavernes inconnues et inaccessibles depuis qu'il abrite le trésor des moines. (RFOL, 1932, 174 ; GUIF,926) »

Et que dire de cette citation de Georges Boulangé dans son ouvrage « Nouvelles recherches sur Sturzelbronn », daté du 18 mai 1855 et donc le crédit n'est plus à démontrer :

« Près de l'enceinte du couvent, on montre aux visiteurs une roche connue sous le nom de la Roche-aux-Cloches. La tradition rapporte qu'un pâtre faisant paître son troupeau dans la forêt, y trouva en ce lieu une caisse ouverte contenant des vases sacrés, et auprès d'elle deux cloches. Son troupeau, effrayé par leur son, reprit le chemin de l'étable; il partit à leur poursuite, laissant une partie de ses vêtements près du trésor qu'il venait de découvrir. A son retour près de la roche, il ne trouva plus rien, pas même ses vêtements, et malgré toutes les recherches qui furent faites à ce sujet, on ne retrouva jamais rien de ce précieux trésor, probablement caché lors du pillage de la guerre de trente ans... ».

D'autres théories et superstitions laissent également croire que le supposé trésor du Glockenfelsen serait en réalité une partie du célèbre butin des Templiers... Alors ? Trésor, y es-tu ?



« Andenken an die Firmung 1927 » Photo collection privée Pierre Lindauer